

Sommaire chronologique

Convention du 26 février 2008 Convention de recrutement avec Sico Barbe bleue et les Magasins bleus	2
Décision Paca n°2008-13007/GL/M3 du 17 juin 2008 Délégation de signature aux directeurs d'agence locale pour l'emploi de la direction déléguée Est Marseille de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur	8
Décision Paca n°2008-13009/GL/M4 du 17 juin 2008 Délégation de signature aux directeurs d'agence locale pour l'emploi de la direction déléguée Ouest Marseille de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur.....	9
Décision Paca n°2008-13992/ALE/M5 du 17 juin 2008 Délégation de signature au sein des agences locales pour l'emploi de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur	10
Décision Br n°2008-29N.84 du 24 juin 2008 Délégation de signature au sein des agences locales pour l'emploi de la direction déléguée du Finistère Nord de la direction régionale Bretagne	21
Décision n°2008-663 du 25 juin 2008 Elargissement du champ des bénéficiaires du dispositif spécifique de recrutement des travailleurs handicapés prévu à l'article 12 du statut du personnel	24
Décision IdF n°2008-20 du 25 juin 2008 Délégation de signature au sein des agences locales pour l'emploi de la direction régionale Ile-de- France.....	25
Avis H.No du 30 juin 2008 Avis aux concurrents évincés de la conclusion de marchés publics de services d'insertion professionnelle auprès des demandeurs d'emploi de la région Haute-Normandie (rectificatif)	47
Décision R.AI n°2008-13 du 1 ^{er} juillet 2008 Délégation de signature au sein des agences locales pour l'emploi de la direction régionale Rhône- Alpes	48

Convention du 26 février 2008

Convention de recrutement avec Sico Barbe bleue et les Magasins bleus

Convention entre Sico Barbe Bleue et les Magasins Bleus, représentée par monsieur Yves Bigot, président de la Financière des Eparses

et

L'Agence nationale pour l'emploi, représentée par son directeur général, monsieur Christian Charpy.

Préambule

Le contexte de la société

Au départ simple filature de coton implantée dans l'ouest de la France (à Longeron) Barbe bleue s'est développé dès la première guerre mondiale avec la société Mulliez Frères de Roubaix, puis à partir de 1955 grâce à la vente directe de tissus et vêtements sous forme de tournées régulières.

Les Magasins bleus, créés à Rennes, ont aussi développé une vente directe de leurs produits au domicile des particuliers au lendemain de la deuxième guerre mondiale.

En 2007, Sico (Société industrielle et commerciale de l'ouest) Barbe bleue et les Magasins bleus deviennent filiales à 100 % de la holding « La Financière des Eparses ».

La stratégie de développement

La vente directe représente en France un chiffre d'affaires annuel de 3 milliards d'euros. Cette méthode de vente est le troisième canal de distribution en France.

La vente directe augmente ses parts de marché chaque année par rapport aux autres modes de distribution : + 8% en 2006. Elle bénéficie d'une forte notoriété puisque près de 8 français sur 10 la connaissent, et plus de 55% des femmes achètent par ce canal de distribution.

En opposition avec la désertification commerciale, Sico Barbe bleue et Magasins bleus se sont donné comme mission d'implanter leurs forces de vente sur tout le territoire français. Ces sociétés ont clairement opté pour une démarche de service à la personne et de fidélisation, en contradiction à la démarche d'achat de masse des grandes franchises de prêt-à-porter. Elles proposent à leurs clients les collections de prêt-à-porter qu'elles ont elles-mêmes sélectionnées.

Le responsable de boutique Barbe bleue et le vendeur Magasins bleus tissent un véritable lien social lors de chacun de leurs passages. Ils sont aujourd'hui l'un des seuls commerçants restant dans les villages et hameaux de France, effectuant des tournées régulières et cultivant un contact direct et un réel suivi auprès de clients qui, pour certains d'entre eux, souhaitent être servis à domicile, et pour d'autres ne peuvent se déplacer.

Les attraits du métier

- Un métier de liberté : le vendeur dispose d'une réelle autonomie d'organisation. Il gère, seul, son temps de travail. Il est indépendant dans l'exécution de sa mission.

- Un métier valorisant : le vendeur fidélise sa clientèle et devient « Monsieur Barbe bleue » ou « Monsieur Magasins bleus ». Il est reconnu et salué. Il assume un rôle essentiel en devenant pour certains de ses clients un réel lien social.

- Un métier rémunérateur : la fourchette de salaire est comprise entre 1254€ et plus de 4000€. Le vendeur est rétribué au regard de l'effort fourni et proportionnellement à son chiffre d'affaires. C'est l'un des derniers métiers où l'on peut accéder, par son seul niveau de rémunération, au statut de cadre.

Les difficultés de recrutement

Le développement des deux sociétés est aujourd'hui freiné par des difficultés de recrutement liées :

- à un déficit d'image des enseignes,
- à une méconnaissance du métier,
- à une méconnaissance du statut de V.R.P,
- à des accès difficiles aux réseaux de recrutement institutionnels (fédérations artisanales, chambres de commerce et des métiers),
- à une identification des profils recherchés atypique (recherche de savoir être et non pas de savoir faire).

L'ANPE

Dans le contexte de la loi de cohésion sociale, du programme de prévention et lutte contre l'exclusion, l'Agence nationale pour l'emploi développe des coopérations accrues avec les entreprises pour favoriser le retour à l'emploi rapide des demandeurs d'emploi et garantir la fluidité du marché du travail en répondant aux besoins de recrutement. Elle a pour mission de renforcer son rôle d'intermédiaire actif sur le marché du travail :

- en proposant aux entreprises un service adapté, défini à partir d'une analyse partagée de leurs besoins en recrutement et du marché du travail,
- en les accompagnant dans la conception et la mise en œuvre de stratégies spécifiques pour répondre aux difficultés de recrutement rencontrées,
- en accompagnant les demandeurs dans leur recherche d'emploi, particulièrement pour prévenir le chômage de longue durée et l'exclusion et faciliter l'insertion des personnes rencontrant des difficultés d'accès à l'emploi (notamment les jeunes, les femmes, les personnes résidant dans les zones urbaines sensibles, les personnes de plus de 50 ans, les travailleurs handicapés),
- en contribuant à la mobilité professionnelle des salariés et au reclassement professionnel des salariés concernés par des opérations de restructurations ou de mutations économiques.

Par la présente convention, l'ANPE et Sico Barbe bleue / Magasins bleus s'engagent à développer leur collaboration pour réussir les recrutements nécessaires au développement de l'entreprise et à instaurer une coopération renforcée au bénéfice de l'emploi et de l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi.

Pour l'ANPE, la mise en œuvre de la collaboration avec Sico Barbe bleue et Magasins bleus s'exerce dans le cadre de la charte du service public de l'emploi contre les discriminations, pour l'égalité des chances, la promotion de la diversité et l'égalité professionnelle hommes-femmes.

Les signataires

L'entreprise Sico Barbe bleue, c'est

- 450 personnes,
- dont 350 véhicules boutiques et responsables de boutique (380 en 2008),
- 120 responsables de boutique à recruter d'ici fin 2008,
- 30 millions d'euros de chiffre d'affaires,
- 8 millions d'euros de stocks de produits finis,
- 1 million d'articles vendus par an,
- 200 000 clients.

Le siège social du Longeron (Maine-et-Loire) intègre la plateforme logistique, la surface de stockage de 3 600 m², l'école de formation des vendeurs, la cellule de création des collections de prêt à porter (département produit), et les fonctions supports (comptabilité, ressources humaines, systèmes d'information...).

Le réseau commercial :

Dirigé par un responsable des opérations du réseau, deux directeurs des ventes et quatorze responsables de région.

Une équipe des 350 responsables de boutique répartis sur le territoire français.

L'entreprise les Magasins bleus, c'est

- 470 personnes,
- dont 360 véhicules boutiques (390 en 2008) et 380 vendeurs,
- 120 vendeurs à recruter d'ici fin 2008,
- 35 millions d'euros de chiffre d'affaires,
- 10 millions d'euros de stocks de produits finis,
- 1,2 million d'articles vendus par an,
- 600 000 clients dont 210 000 fidèles.

Le siège social situé à Le Rheu, en banlieue de Rennes- 35, intègre la plateforme logistique, la surface de stockage de 3 500 m², l'équipe « Achats », qui s'attache à se faire référencer par de grandes marques comme DDP, Adidas, Lulu Castagnette, Wrangler, Eminence,... et les fonctions supports (comptabilité, ressources humaines, systèmes d'information...).

Le réseau commercial :

Dirigé par un responsable des opérations du réseau, et quatorze responsables de région.

Une équipe des 470 vendeurs répartis sur le territoire français.

En matière de gestion des ressources humaines, l'entreprise est dotée d'une direction des ressources humaines qui s'articule essentiellement autour de quatre pôles :

- administration du personnel,
- gestion des ressources humaines,
- recrutement : trois chargées de recrutement qui couvrent les besoins de l'ensemble du territoire. Ce sont les principales actrices du recrutement et les interlocutrices pour tous les organismes institutionnels. Une volonté de suivre des processus de recrutement innovants, qui permettront d'identifier les aptitudes à tenir le métier de vendeur,
- intégration / formation (accompagnement dans le poste) : un responsable formation qui dispense une formation au nouveaux entrants, qui anime les différents modules de formation destinés à l'acquisition de nouvelles compétences du vendeur tout au long de son parcours professionnel chez Barbe bleue ou chez Magasins bleus.

L'Agence nationale pour l'emploi, c'est

- 22 directions régionales, 120 directions déléguées, près de 28 000 collaborateurs,
- 824 agences locales et services spécialisés et 1 700 équipes professionnelles spécialisées par secteur d'activité,
- 3,7 millions d'offres d'emploi confiées par les entreprises en 2007 et 3,3 millions de recrutements réussis,
- Une expertise dans tous les domaines touchant à l'emploi : recrutement, orientation, formation, insertion dans l'emploi, développement de l'emploi,
- Le premier site emploi en France, anpe.fr, avec :
 - près de 15 millions de visites par mois en 2007,
 - 1 080 000 profils disponibles sur le site,
 - près de 700 000 offres d'emploi directement mises en ligne par les employeurs en 2007.
- La volonté d'apporter des services de qualité au plus près des besoins de ses clients, dans le cadre d'une démarche de certification de services pour l'ensemble de ses agences locales,

- L'engagement à agir dans le cadre de la charte du service public de l'emploi contre les discriminations, pour l'égalité des chances, la promotion de la diversité et l'égalité professionnelle hommes-femmes.

Les enjeux

Pour Sico Barbe bleue et Magasins bleus

- S'affirmer comme un véritable partenaire pour l'emploi en réalisant le recrutement de 240 vendeurs (120 pour chaque enseigne) et en insérant des demandeurs d'emploi d'horizons variés,
- Instaurer un véritable partenariat avec l'Agence et développer des processus de recrutement innovants qui répondent parfaitement à leur problématique,
- Mieux faire connaître le métier de « vendeur en laissé sur place » auprès du réseau ANPE pour attirer des candidats et pour qu'il soit proposé aux demandeurs d'emploi ayant le profil,
- Aider à la mobilité professionnelle de demandeurs d'emploi sans réelle qualification ou souhaitant se réorienter.

Pour l'ANPE

- Renforcer son rôle d'acteur majeur sur le marché de l'emploi et gagner la confiance des entreprises Sico Barbe bleue et les Magasins bleus en les aidant à réussir leurs recrutements,
- Développer et harmoniser au niveau national la collaboration en matière de recrutement, notamment dans les régions où Sico Barbe bleue et les Magasins bleus sont représentés,
- Offrir de nouvelles opportunités d'insertion ou de réinsertion à des demandeurs d'emploi, notamment des jeunes, des femmes, des personnes résidant dans les zones urbaines sensibles et des personnes de plus de 50 ans, ainsi qu'à des personnes licenciées à la suite de restructurations ou de mutations économiques,
- Proposer une mobilité professionnelle aux demandeurs d'emploi sans réelle qualification ou à des artisans qui ont vendu leur commerce ou se trouvent dans l'impossibilité de continuer leur profession en découvrant le métier de vendeur dans ces deux sociétés.

Les actions et les engagements

1. Réussir les recrutements

Sico Barbe bleue et Magasins bleus s'engagent à

- Etablir la liste des chargés de recrutement qui seront les interlocuteurs des agences locales,
- Informer au fil de l'eau des changements d'organisation et/ou d'interlocuteurs afin de maintenir les collaborations dans la durée,
- Confier aux agences locales les offres d'emploi non cadres et cadres ouvertes au recrutement externe et leur transmettre la description des postes proposés et des profils recherchés,
- Communiquer aux agences leurs besoins prévisionnels de recrutement, notamment lorsque des recrutements en nombre sont envisagés,
- Assurer le suivi des offres diffusées et informer dans les délais les plus brefs de l'annulation des recrutements,
- Assurer le suivi des candidatures présentées par les agences locales :
 - Informer les agences des embauches réalisées,
 - Expliciter les décisions relatives aux candidatures non retenues,

- Apporter une réponse à ces candidats pour conforter leur démarche.
- Accueillir des candidats dans leurs établissements dans le cadre de l'évaluation en milieu de travail préalable au recrutement, selon des modalités définies avec l'agence locale,
- Utiliser les dispositifs d'adaptation et de professionnalisation de l'Etat, des collectivités territoriales et de l'Unedic pour permettre aux demandeurs d'emploi d'acquérir les compétences nécessaires pour occuper l'emploi.

L'ANPE s'engage à

- Traiter les offres d'emploi au plus près des besoins de l'entreprise en définissant avec elle les modalités de collaboration et le service adapté à ses besoins.
- Présenter des candidatures possédant les aptitudes requises ou, en accord avec les responsables du recrutement, susceptibles de les acquérir en mobilisant les dispositifs de professionnalisation ou d'adaptation au poste de travail.
- Donner aux établissements la possibilité d'accueillir des demandeurs d'emploi dans le cadre de l'évaluation en milieu de travail préalable au recrutement pour vérifier leur adéquation au poste à pourvoir.
- Proposer sur les offres d'emploi offertes par l'entreprise la candidature de demandeurs d'emploi intéressés par les métiers de vendeur et évalués positivement par les plates-formes de vocation.
- Informer et conseiller les responsables du recrutement sur les dispositifs destinés à favoriser le retour à l'emploi des demandeurs.

2. Echanger des informations et savoir-faire

Sico Barbe bleue et Magasins bleus s'engagent à

- Collaborer à la sensibilisation approfondie des agents de l'agence locale pour leur faire acquérir la meilleure connaissance possible des stratégies de l'entreprise, des postes de travail, des pratiques de recrutements et d'intégration des nouveaux salariés,
- Communiquer sur son site internet sur la présente convention.

L'ANPE s'engage à

- Communiquer sur son site internet sur la présente convention,
- Partager avec Sico Barbe bleue et Magasins bleus son savoir-faire en matière de recrutement et sa connaissance du marché de l'emploi et des instruments de la politique de l'emploi.

Pilotage suivi et évaluation

Un comité de pilotage national regroupant les représentants des signataires se réunira une fois par an pour analyser les résultats qualitatifs et quantitatifs de la coopération et faire évoluer cet accord en fonction d'axes de progrès partagés.

Les travaux de ce comité de pilotage feront l'objet d'une communication au sein des réseaux des deux structures.

Durée

Cette convention est conclue pour une durée de 3 ans. Elle peut être résiliée sur l'initiative de l'une des parties en respectant un préavis de trois mois.

Fait à Paris, le 26 février 2008.

Le directeur général de l'ANPE

Christian Charpy

Le président de la Financière des Eparses
représentant les sociétés Sico Barbe bleue et
Magasins bleus
Yves Bigot

Décision Paca n°2008-13007/GL/M3 du 17 juin 2008

Délégation de signature aux directeurs d'agence locale pour l'emploi de la direction déléguée Est Marseille de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5412-1, R. 5412-1 et R. 5412-2, R. 5412-3, R. 5412-7 et R. 5412-8, R. 5312-4 et R. 5312-29,

Vu les délibérations du conseil d'administration de l'Agence nationale pour l'emploi concernant le programme d'implantation des unités au sein de la direction déléguée Est Marseille de l'Agence nationale pour l'emploi,

Décide :

Article I - Délégation de signature est donnée aux directeurs d'agence locale pour l'emploi désignés à l'article II de la présente décision, à l'effet de, au nom de la directrice déléguée de la direction déléguée Est Marseille de l'Agence nationale pour l'emploi et dans la limite de leur compétence territoriale, signer les décisions de radiation de la liste des demandeurs d'emploi prises en application de l'article L. 5412-1 et R. 5412-1 du code du travail, après avoir mis les demandeurs d'emploi concernés en mesure de présenter leurs observations conformément à l'article R. 5412-7 et R. 5412-8 du code du travail.

Cette délégation est donnée :

- à titre permanent, à chaque directeur d'agence locale pour l'emploi pour les demandeurs d'emploi inscrits dans son agence, suivis par celle-ci ou ayant recours à ses services,

- à titre temporaire (en cas d'absence ou d'empêchement du directeur d'agence concerné) à chacun des directeurs d'agence de la direction déléguée Est Marseille pour les demandeurs d'emploi inscrits dans les autres agences de cette même direction déléguée, suivis par celles-ci ou ayant recours à leurs services.

Article II - Sont bénéficiaires de la délégation de signature mentionnée à l'article I de la présente décision les personnes ci-après nommément désignées :

1. Monsieur Cyrille Darche, directeur de l'agence locale pour l'emploi de Marseille Dromel
2. Madame Myriam Sanchis, directrice de l'agence locale pour l'emploi d'Aubagne par intérim
3. Madame Aude Dauchez, directrice de l'agence locale pour l'emploi de Marseille les Caillols
4. Monsieur Stéphane Lenallio, directeur de l'agence locale pour l'emploi de la Ciotat
5. Madame Marie-Lucie Guis, directrice de l'espace cadres de Marseille
6. Monsieur Frédéric Niola, directeur de l'agence locale pour l'emploi de Marseille Baille

Article III - Les compétences détenues de la présente décision sont exercées conformément aux instructions du directeur général, du directeur régional de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur et de la directrice déléguée de la direction déléguée Est Marseille de l'Agence nationale pour l'emploi.

Article IV - La décision Paca n°2008-13007/GL/M2 portant délégation de signature aux directeurs d'agence locale pour l'emploi de la direction déléguée Est Marseille de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 25 mars 2008 est abrogée.

Article V - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'Agence nationale pour l'emploi.

Fait à Marseille, le 17 juin 2008.

Christine Malecka-Vlerick,
directrice déléguée
de la direction déléguée Est Marseille

Décision Paca n°2008-13009/GL/M4 du 17 juin 2008

Délégation de signature aux directeurs d'agence locale pour l'emploi de la direction déléguée Ouest Marseille de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1, L. 5412-1, R. 5412-1 et R. 5412-2, R. 5412-3, R. 5412-7 et R. 5412-8, R. 5312-4, R. 5312-5 et R. 5312-29,

Vu les délibérations du conseil d'administration de l'Agence nationale pour l'emploi concernant le programme d'implantation des unités au sein de la direction déléguée Ouest Marseille de l'Agence nationale pour l'emploi,

Décide :

Article I - Délégation de signature est donnée aux directeurs d'agence locale pour l'emploi désignés à l'article II de la présente décision, à l'effet de, au nom du directeur délégué de la direction déléguée Ouest Marseille de l'Agence nationale pour l'emploi et dans la limite de leur compétence territoriale, signer les décisions de radiation de la liste des demandeurs d'emploi prises en application de l'article L. 5412-1 et R. 5412-1 du code du travail, après avoir mis les demandeurs d'emploi concernés en mesure de présenter leurs observations conformément à l'article R. 5412-7 et R. 5412-8 du code du travail.

Cette délégation est donnée :

- à titre permanent, à chaque directeur d'agence locale pour l'emploi pour les demandeurs d'emploi inscrits dans son agence, suivis par celle-ci ou ayant recours à ses services,

- à titre temporaire (en cas d'absence ou d'empêchement du directeur d'agence concerné) à chacun des directeurs d'agence de la direction déléguée Ouest Marseille pour les demandeurs d'emploi inscrits dans les autres agences de cette même direction déléguée, suivis par celles-ci ou ayant recours à leurs services.

Article II - Sont bénéficiaires de la délégation de signature mentionnée à l'article I de la présente décision les personnes ci-après nommément désignées :

1. Madame Pascale Ronat, directrice de l'agence locale pour l'emploi de Marseille Saint-Jérôme
2. Madame Isabelle Alio, directrice de l'agence locale pour l'emploi de Marignane
3. Madame Elisabeth Moreau, directrice de l'agence locale pour l'emploi de Marseille Bougainville
4. Madame Jacqueline Cohen-Lentin, directrice de l'agence locale pour l'emploi de Marseille Château Gombert
5. Monsieur Eric Amato, directeur de l'agence locale pour l'emploi de Vitrolles
6. Madame Christine Vighetto, directrice de l'agence locale pour l'emploi de Marseille Saint-Gabriel
7. Monsieur Philippe Hillarion, directeur de l'agence locale pour l'emploi de Marseille Mourepiane

Article III - Les compétences détenues de la présente décision sont exercées conformément aux instructions du directeur général, du directeur régional de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur et du directeur délégué de la direction déléguée Ouest Marseille de l'Agence nationale pour l'emploi.

Article IV - La décision Paca n°2008-13009/GL/M3 portant délégation de signature aux directeurs d'agence locale pour l'emploi de la direction déléguée Ouest Marseille de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 25 mars 2008 est abrogée.

Article V - La présente décision sera publiée au bulletin officiel de l'Agence nationale pour l'emploi.

Fait à Marseille, le 17 juin 2008.

Marc Zampolini,
directeur délégué
de la direction déléguée Ouest Marseille

Décision Paca n°2008-13992/ALE/M5 du 17 juin 2008

Délégation de signature au sein des agences locales pour l'emploi de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Vu le code du travail, notamment ses articles L. 5312-1 et L. 5312-2, L. 5134-20 et suivants, L. 5134-35 et suivants, R. 5412-1 et R. 5412-2, R. 5412-7 et R. 5412-8, R. 5411-17 et R. 5411-18, R. 5312-4, R. 5312-5 et R. 5312-29, R. 5312-7 et R. 5312-8, R. 5312-27, R. 5312-35 à R. 5312-39, R. 5312-40 et R. 5312-41, R. 5312-66 et R. 5312-68,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret n°2002-82 du 17 janvier 2002 portant dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi employés en qualité de personnels d'entretien,

Vu le décret modifié n°2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi, notamment ses articles 4, 29 et 41,

Vu les délibérations du conseil d'administration de l'Agence nationale pour l'emploi concernant le programme d'implantation des unités au sein de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu la décision n°2002-488 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 12 avril 2002 portant nomination du directeur régional de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur de l'Agence nationale pour l'emploi et les décisions portant nomination des directeurs d'agence locale de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu la décision n°2007-821 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 2 juillet 2007 portant délégation de pouvoir et de signature au directeur régional de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur de l'Agence nationale pour l'emploi,

Décide :

Article I - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées aux articles III et IV de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur de l'Agence nationale pour l'emploi, dans le cadre des relations avec les usagers du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- dans les conditions le cas échéant prévues par la convention mentionnée à l'article L. 5312-3 et L. 5312-4 du code du travail, tenir la liste des demandeurs d'emploi, notamment prendre les décisions de refus d'inscription, procéder à la vérification de la validité des titres de séjour et de travail prévue aux articles L. 5411-1 et L. 5411-4 et recevoir les informations relatives aux changements de situation, absences et changements de domicile mentionnés à l'article R. 5411-6, R. 5411-7 et R. 5411-8 du même code,

- mettre à même les intéressés de, préalablement à radiation de la liste des demandeurs d'emploi, présenter les observations écrites prévues à l'article R. 5412-7 du même code,

- dans les conditions prévues par conventions avec les organismes participant au service public de l'emploi, établir, adapter et mettre en œuvre le projet personnalisé d'accès à l'emploi mentionné à l'article R. 5411-14 du même code,

- décider et mettre en œuvre les mesures individuelles destinées à favoriser l'insertion, le reclassement ou la promotion professionnels des travailleurs,

- pour le compte de l'Etat, signer les décisions et conventions mentionnées à l'article R. 5312-33 et R. 5312-34 du même code.

Article II - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées aux articles III et IV de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur de l'Agence nationale pour l'emploi et dans la limite de leur compétence territoriale :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'agence locale pour l'emploi, ainsi que les ordres de mission en dehors de la direction régionale des agents de l'agence locale pour l'emploi, à l'exception des ordres de mission se rapportant à des déplacements hors de France ou entre la France métropolitaine et l'outre-mer,

- signer et exécuter les conventions de partenariat de portée locale, à l'exception de celles ayant pour objet une participation financière de l'Agence nationale pour l'emploi ou sa participation à un groupement d'intérêt économique, groupement d'intérêt public ou groupement européen de coopération territoriale,

- en matière de gestion des personnels, signer les autorisations de congés et d'absence sans incidence sur le traitement et décisions d'attribution de primes et indemnités des agents relevant des niveaux d'emplois I à IVA et autres personnels de l'agence locale pour l'emploi placés sous leur autorité,

- en matière financière et comptable, certifier le service fait,

- en matière d'achat de fournitures, services et travaux (à l'exception des travaux de construction neuve, réhabilitation de locaux dont l'Agence nationale pour l'emploi est propriétaire ou copropriétaire et services y afférents), et pour les besoins non couverts par un marché national ou régional, passer des commandes d'un montant strictement limité à 4.000 euros HT par commande,

- en matière d'achat de fournitures, services et travaux, émettre les bons de commande d'un montant strictement inférieur à 30 000 euros HT aux fins d'exécution des marchés publics et accords cadre nationaux, et dans la limite du montant maximal prévu par le marché pour le lot concerné aux fins d'exécution des marchés et accords cadres régionaux, à la condition que ces marchés publics et accords cadre le prévoient expressément,

- en matière de recours, porter plainte et se constituer partie civile au nom de l'Agence nationale pour l'emploi dans tout litige se rapportant à des faits ou actes intéressant l'agence locale pour l'emploi, à l'exception des faits ou actes se rapportant aux agents ou cocontractants de l'Agence nationale pour l'emploi ou constitutifs de discrimination.

Article III - Sont bénéficiaires des délégations de signature mentionnée aux articles I à II de la présente décision, sous une forme permanente, les personnes ci-après nommément désignées :

Direction déléguée	Délégués permanents	Directeur de l'agence locale pour l'emploi de
Alpes-du-Sud	Franck Couriol	Digne
	Jean-Marie Bellon	Manosque
	Isabelle Berrou	Briançon
	Alain Lahellec	Gap
Nice Côte d'Azur	Marianne Foussard	Nice Shakespeare par intérim
	Noël Bruzzo	Nice Gambetta
	Frédérique Hérail	Nice le port
	Agnès Simond	Nice Valrose
	Anne-marie Remond	Nice la plaine
	Jean-Marc Mario	Cagnes-sur-Mer
	Olivier Destenay	La Trinité
	Sophie Brucker	Menton
	Françoise Maurel	Nice Carros
Est Marseille	Cyrille Darche	Marseille Dromel
	Myriam Sanchis	Aubagne par intérim
	Frédéric Niola	Marseille Baille
	Aude Dauchez	Marseille les Caillols
	Stéphane Lenallio	La Ciotat
	Marie-Lucie Guis	Espace cadres Marseille

Marseille Centre	Catherine Gout-Policand	Marseille Belle de mai
	Dominique Largaud-Jimenez	Marseille Joliette
	Frédéric Caillol	Marseille Pharo
	Régine Lacome	Marseille Prado
Ouest Marseille	Pascale Ronat	Marseille Saint-Jérôme
	Isabelle Alio	Marignane
	Elisabeth Moreau	Marseille Bougainville
	Jacqueline Cohen-Lentin	Marseille Château Gombert
	Eric Amato	Vitrolles
	Christine Vighetto	Marseille Saint-Gabriel
	Philippe Hillarion	Marseille Mourepiane
Pays-de-Provence	Anne Chabrier	Arles
	Michèle Cérézo	Istres
	Michèle Vicente	Aix Pont de l'Arc
	Philippe Commençais	Aix Bois de l'Aune
	Yves Hanvic	Martigues
	Raphaëlle Fleurot-Marie	Salon de Provence
	Dominique Géraud	Aix cadres
	Daniel Geoffray	Châteaurenard
	Didier Geneteaud	Gardanne
Esterel	Danielle Chircop-Savin	Antibes par intérim
	Christian Soulié	Cannes Mandelieu
	Noëlle Versaveau-Gautier	Cannes Croisette
	Jean-Michel Audren	Le Cannet
	Jean-Claude Hérail	Grasse
	Richard Spinosa	Golfe de Saint-Tropez
	Denis Mercier	Draguignan
	Alexandre Ganne	Fréjus
Toulon Var	Annie Beauvais	Brignoles
	Pascale Voituron	Hyères
	Nathalie Bourlon	La Seyne-sur-Mer
	Christelle Denis	Six Fours
	Evelyne Perez	Toulon Claret
	Frantz Lancet	Toulon Clémenceau
	Véronique Inquimbert	La Valette
Vaucluse	Nasser Boukhelifa	Avignon Sud
	Danielle Mayet	Avignon République
	Maryse Jessenne	Le Pontet
	Eva Rimini	Carpentras
	Jean-Louis Peignien	Cavaillon
	Olivier Laubron	Pertuis
	Jannick Le Roy	Orange

Article IV - En cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'agence locale pour l'emploi considérée, sont bénéficiaires de la délégation de signature mentionnée aux articles I et II de la présente décision, sous une forme temporaire, les personnes ci-après nommément désignées :

Direction déléguée	Agence locale pour l'emploi	Délégués temporaires	Fonction
Alpes-du-Sud	Digne	Benoît Cartault	cadre opérationnel - adjoint
		Simon Gradoni	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Jean-Charles Richaud	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	Manosque	Catherine Parayre	cadre opérationnel - adjoint
		Annie Plumel	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel

		Lucie Chaume	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	Briançon	Loïc Naegelen	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Christelle Castanie	conseiller référent
		Waldeck Lherondel	conseiller
		Vincent Monier	cadre opérationnel - adjoint
	Gap	Dominique Jourdan	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Marie-Pierre Krausz	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
Nice Côte d'Azur	Nice Shakespeare	Théodore Yakité	cadre opérationnel - adjoint
		Jean-Pierre Migot	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Nathalie Casteys	conseiller référent – animateur d'équipe professionnel par intérim
	Nice Gambetta	Valérie Legrand	cadre opérationnel - adjoint
		Claudine Sarkis	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Amélie Romeo	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Nadine Hangya	chargée de projet emploi
		Isabelle Feligioni	chargée de projet emploi
	Nice le port	Marie-Catherine Midan	cadre opérationnel - adjoint
		Annie Duffau	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Gisèle Delobel	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	Nice Valrose	Caroline Guichet	cadre opérationnel - adjoint
		Malou Koubi	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Annie Mougeole	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Aurélia Tailland	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	Nice La plaine	Olivier Chillon	cadre opérationnel - adjoint
		Claudine Millien	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Serge Gloumeaud	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	Cagnes-sur-Mer	Guy Durand	cadre opérationnel - adjoint
		Emilie Striget	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Christine Ronchi	cadre opérationnel – animateur d'équipe

			professionnel
	La Trinité	Sylvie Golle	cadre opérationnel - adjoint
		Véronique Coste	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Patricia Chapoux	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	Menton	Isabelle Moretti-Colson	cadre opérationnel - adjoint
		Hélène Najem	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Béatrice Proal	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	Nice Carros	Françoise Coquillat-Zeitoun	cadre opérationnel - adjoint
		Evelyne Lautier	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Paule Colonna	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
Est Marseille	Marseille Dromel	Nathalie Dadena	cadre opérationnel - adjoint
		Elisabeth Aventini	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Cécile Merlin	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	Aubagne	Ludovic Vandame	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Marie-Paule Savarèse	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	Marseille les Caillols	Bernard Garnier	cadre opérationnel - adjoint
		Halima Timricht	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Elisabeth Unger	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	La Ciotat	Pascale Tronel	cadre opérationnel - adjoint
		Sophie Dellavedova	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Sophie Hervier	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	Espace cadres Marseille	Mireille Breton	cadre opérationnel - adjoint
		Anne-Marie Martinez	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Roseline Ebel	chargée de projet emploi
	Marseille Baille	Solange Alejandro	cadre opérationnel - adjoint
Annick Pouille-Fourny		cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel	
Diego Bonnardel		cadre opérationnel – animateur d'équipe	

			professionnel	
		Sylvie Lambert	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel	
Marseille Centre	Marseille Belle de Mai	Fabienne Zennache	cadre opérationnel - adjoint	
		Jacqueline Giudicelli	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel	
		Christine Carles	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel	
		Laurence Guillamaud	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel	
	Marseille Joliette	Sylvie Merono	cadre opérationnel - adjoint	
		Virginie Milano	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel	
		Christophe Dallain	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel	
	Marseille Pharo	Anne Pansier	cadre opérationnel - adjoint	
		Chantal Camenen	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel	
		Samira Fakhir	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel	
		Isabelle Claret-Tournier	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel	
		Jacques Del Vecchio	conseiller référent	
	Marseille Prado	Paulette Vidou	cadre opérationnel - adjoint	
		Eric Blumental	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel	
		Dominique Cahuet	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel	
		Alain Curmi	chargé de projet emploi	
		Lucie Sabah	chargée de projet emploi	
		Michèle Villatte	conseiller référent	
	Ouest Marseille	Marseille Saint-Jérôme	Marie Sol Pagneux	cadre opérationnel - adjoint
			Philippe Giudicelli	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
Karine Michel			cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel	
Marignane		Fernande Guzzo Stora	cadre opérationnel - adjoint	
		Jean-Christophe Panza	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel	
		Philippe Léa	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel	
		Josiane Semadet	conseiller	
Marseille Bougainville		Nadia Oudia	cadre opérationnel - adjoint	
		Elisabeth Delestrade	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel	

		Estelle Oriol	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	Marseille Château Gombert	Annie Kirkorian	cadre opérationnel - adjoint
		Marielle Castel	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Nicolas Bianco	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	Vitrolles	Anne-Marie Chappuis	cadre opérationnel - adjoint
		Sophie Ghestem	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Robert Valenti	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	Marseille Saint-Gabriel	Sonia Pourradier	cadre opérationnel - adjoint
		Christian Grech	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Sandrine Rossi	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	Marseille Mourepiane	Marie-Andrée Michon	cadre opérationnel - adjoint
		Emmanuelle Nahmias	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Fatine Idamia	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
Pays-de-Provence	Arles	Marie-Christine Brun	cadre opérationnel - adjoint
		Anne Serisier	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Nadine Dalie	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Laurent Cler	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Edwige Letissier	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	Istres	Caroline Dauzon	cadre opérationnel - adjoint
		Angélique Ricordel	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Isabelle Vauchelet	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	Aix Pont de l'Arc	Elisabeth Brovedan	cadre opérationnel - adjoint
		Rémy Pelegrin	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Nathalie Guerin	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Evelyne Thines	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel

	Aix Bois de l'Aune	Marie-Pierre Reffet	cadre opérationnel - adjoint	
		Nadine Durand-Tron	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel	
		Sylvia Benzazoua	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel	
		Jamila Zitouni	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel	
	Martigues	Jocelyne Feraud	cadre opérationnel - adjoint	
		Josette Bouillin	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel	
		Fabienne Rives	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel	
		Sophie Nguyen Thanh Dao	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel	
	Salon-de-Provence	Louis Ruiz	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel	
		Najet Boudani	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel	
		Caroline Allemand	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel	
	Aix cadres	Dominique Monange	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel	
		Béatrice Chapuis	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel	
	Châteaurenard	Annie Cheyrezy	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel	
		Chantal Ruelle	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel	
	Gardanne	Jean-François Pinto	cadre opérationnel - adjoint	
		Danielle Perrier	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel	
		Franck Manogil	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel	
	Esterel	Antibes	Christel Chamoux	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
			Christine Caterino	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
Florence Coste			cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel	
Cannes Mandelieu		Catherine Argentino	cadre opérationnel - adjoint	
		Sylvie Pouthier	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel	

	Cannes Croisette	Marie-Thérèse Sergi-Gobert	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Mario Bonini	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Sylvie David	chargée de projet emploi
	Le Cannet	Paul Doublet	cadre opérationnel - adjoint
		Jérôme Lans	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Richard Sanlier	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	Grasse	Jean-Michel Garcia	cadre opérationnel - adjoint
		Christel Lantoine	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Ingrid Petit	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Jacqueline Bernadet	chargée de projet emploi
	Golfe de Saint Tropez	Françoise Dabin	cadre opérationnel - adjoint
		Magali Scilla	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Elisabeth Labrit	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	Draguignan	Christiane Riccino	cadre opérationnel - adjoint
		Isabelle Hernandez Y Peres	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Sandrine Richir-Meissel	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		François Scilla	conseiller référent
	Fréjus	Eric Chretien	cadre opérationnel - adjoint
		Nelly Tourman	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
Elisabeth Vandebossche		cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel	
Patrick Chauder		cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel	
Toulon	Brignoles	David Monge	cadre opérationnel - adjoint
		Guylaine Castilla	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Louise Garcia	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Mireille Kopp	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Gilles Doudon	conseiller
	Hyères	Claire Meunier	cadre opérationnel - adjoint
		Gilles Kouri	cadre opérationnel – animateur d'équipe

			professionnel
		Angeline Pappalardo	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	La Seyne-sur-Mer	Brigitte Pesce	cadre opérationnel - adjoint
		David Fantino	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Fabienne Malnis	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Agnès Choffel	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	Six Fours	Sandrine Ritter-Hemichou	cadre opérationnel - adjoint
		Nathalie Fiancette	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Elisa Zoute	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	Toulon Claret	Carole Biset	cadre opérationnel - adjoint
		Karine Kervella	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Marie-France Defaysse	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	Toulon Clémenceau	Nathalie Minana	cadre opérationnel - adjoint
		Isabelle Albert	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Anne-Gaëlle Lelong	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Catherine Hecker	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	La Valette	Isabelle Wiart	cadre opérationnel - adjoint
		Sophie Granchere	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Olivia Lemaître	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	Vaucluse	Avignon Sud	Claire Thomas
Claudette Barlinghi			cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
Christine Salazar			cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
Avignon République		Dominique Préciado	cadre opérationnel - adjoint
		Laurence Albert	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Sylvie Ceccon	cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
		Gérard Massoni	cadre opérationnel –

			animateur d'équipe professionnel
Le Pontet	José Brotons		cadre opérationnel - adjoint
	Erik Bogais		cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	Marie-Thérèse Marx		cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
Carpentras	Marie-Claude Fary		cadre opérationnel - adjoint
	Hervé Boudin		cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	Karine Romero		cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
Cavaillon	Claire Sapet		cadre opérationnel - adjoint
	Sybille Labrosse		cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	Ludivine Dubois		cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
Pertuis	Yves Peix		cadre opérationnel - adjoint
	Chantal Blancheton		cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	Françoise Dailly		cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
Orange	Véronique Mazars		cadre opérationnel - adjoint
	Marie-Josée Perez		cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	Marie-Annick Barthel		cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel
	Carmen Serrano		cadre opérationnel – animateur d'équipe professionnel

Article V - Les compétences détenues de la présente décision sont exercées conformément aux instructions du directeur général, du directeur régional de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur et du directeur délégué de la direction déléguée de l'Agence nationale pour l'emploi duquel dépend le directeur de l'agence locale citée en référence.

Article VI - La décision Paca n°2008-13992/ALE/M4 du directeur régional de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 27 mai 2008 est abrogée.

Article VII - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'Agence nationale pour l'emploi.

Fait à Marseille, le 17 juin 2008.

Jean-Pierre Lesage,
directeur régional
de la direction régionale Provence-Alpes-Côte-d'Azur

Décision Br n°2008-29N.84 du 24 juin 2008

Délégation de signature au sein des agences locales pour l'emploi de la direction déléguée du Finistère Nord de la direction régionale Bretagne

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5134-20 et suivants, L.5134-35 et suivants, R.5312-4, R.5312-7 et R.5312-8, R.5312-27, R.5312-35, R.5312-36, R.5312-37, R.5312-39, R.5312-40 et R.5312-41, R.5312-66, R.5312-68, R.5412-8,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret n°2002-82 du 17 janvier 2002 portant dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi employés en qualité de personnels d'entretien,

Vu le décret modifié n°2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi, notamment ses articles 4, 29 et 41,

Vu les délibérations du conseil d'administration de l'Agence nationale pour l'emploi concernant le programme d'implantation des unités au sein de la direction régionale Bretagne de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu la décision n°2007-892 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 5 juillet 2007 portant nomination de monsieur Gérard Mutelet en qualité de directeur régional de la direction régionale Bretagne de l'Agence nationale pour l'emploi, et les décisions portant nomination des directeurs d'agence locale de la direction régionale Bretagne de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu la décision n°2007-1021 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 24 juillet 2007 portant délégation de pouvoir et de signature au directeur régional de la direction régionale Bretagne de l'Agence nationale pour l'emploi,

Décide :

Article I - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées aux articles III et IV de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de la direction régionale Bretagne de l'Agence nationale pour l'emploi, dans le cadre des relations avec les usagers du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- tenir la liste des demandeurs d'emploi, notamment prendre les décisions de refus d'inscription, procéder à la vérification de la validité des titres de séjour et de travail prévue à l'article L.5411-4 et recevoir les informations relatives aux changements de situation, absences et changements de domicile mentionnés à l'article R.5411-6 du même code,
- mettre à même les intéressés de, préalablement à radiation de la liste des demandeurs d'emploi, présenter les observations écrites prévues à l'article R. 5412-7 du même code,
- dans les conditions prévues par conventions avec les organismes participant au service public de l'emploi, établir, adapter et mettre en œuvre le projet personnalisé d'accès à l'emploi mentionné à l'article R. 5411-14 du même code,
- décider et mettre en œuvre les mesures individuelles destinées à favoriser l'insertion, le reclassement ou la promotion professionnels des travailleurs,
- pour le compte de l'Etat, signer les décisions et conventions mentionnées à l'article R. 5312-33 du même code.

Article II - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées aux articles III et IV de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de la direction régionale Bretagne de l'Agence nationale pour l'emploi et dans la limite de leur compétence territoriale :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'agence locale pour l'emploi, ainsi que les ordres de mission, les autorisations de circuler et les états

de frais des agents de l'agence locale pour l'emploi, à l'exception des ordres de mission se rapportant à des déplacements hors de France ou entre la France métropolitaine et l'outre-mer

- signer et exécuter les conventions de partenariat de portée locale, à l'exception de celles ayant pour objet une participation financière de l'Agence nationale pour l'emploi ou sa participation à un groupement d'intérêt économique, groupement d'intérêt public ou groupement européen de coopération territoriale

- en matière de gestion des personnels, signer les autorisations de congés et d'absence sans incidence sur le traitement et décisions d'attribution de primes et indemnités des agents relevant des niveaux d'emplois I à IVA et autres personnels de l'agence locale pour l'emploi placés sous leur autorité,

- en matière financière et comptable, certifier le service fait,

- en matière d'achat de fournitures, services et travaux (à l'exception des travaux de construction neuve, réhabilitation de locaux dont l'Agence nationale pour l'emploi est propriétaire ou copropriétaire et services y afférents), et pour les besoins non couverts par un marché national ou régional, passer et exécuter les marchés publics et accords cadre d'un montant strictement inférieur à 4 000 euros HT, ainsi que les décisions d'admission et de sélection des candidatures, rejet des offres et choix des attributaires dans le cadre des procédures de passation de ces marchés publics et accords cadre, et les actes emportant résiliation de ces marchés publics et accords cadre,

- en matière d'achat de fournitures, services et travaux, émettre les bons de commande d'un montant strictement inférieur à 30 000 euros HT aux fins d'exécution des marchés public et accords cadre nationaux et régionaux à la condition que ces marchés publics et accords cadre le prévoient expressément,

- en matière de recours, porter plainte et se constituer partie civile au nom de l'Agence nationale pour l'emploi dans tout litige se rapportant à des faits ou actes intéressant l'agence locale pour l'emploi, à l'exception des faits ou actes se rapportant aux agents ou cocontractants de l'Agence nationale pour l'emploi ou constitutifs de discrimination.

Article III - Sont bénéficiaires des délégations de signature mentionnées aux articles I à II de la présente décision, sous une forme permanente, les personnes ci-après nommément désignées :

Agence locale	Directeur/directrice
Brest Observatoire	madame Joëlle Stricot
Brest Iroise	monsieur José Therssen
Brest Jaurès	monsieur Eric Nicolas
Carhaix	madame Christelle Le Loer
Morlaix	madame Haude Pellen

Article IV - En cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'Agence locale pour l'emploi considérée, sont bénéficiaires de la délégation de signature mentionnée aux articles I et II de la présente décision, sous une forme temporaire, les personnes ci-après nommément désignées :

Agence locale	Délégués	Emploi repère
Brest Observatoire	madame Patricia Chapelain	cadre opérationnel
	madame Rachel Ansquer	cadre opérationnel
	monsieur Philippe Blouin	cadre opérationnel
	madame Gwénaëlle Cabon	technicien appui gestion
	madame Monique Le Vourc'h	technicien supérieur appui gestion

Brest Iroise	monsieur Eric Abgrall	cadre opérationnel
	madame Anne Morel	cadre opérationnel
	madame Nadine Maille	cadre opérationnel
	madame Sophie Gouez Benard	technicien supérieur appui gestion
	madame Laëtitia Jehenne	technicien appui gestion
Brest Jaurès	madame Monique Madec	cadre opérationnel
	madame Anne-Marie Sainleger	cadre opérationnel
	madame Patricia Le Beuze	technicien appui gestion
	madame Florence Queguinier	conseiller référent
	madame Annaïg Cotten	cadre opérationnel
Carhaix	monsieur Bruno Amirault	cadre opérationnel
	madame Martine Heligot	conseiller chargé projet emploi
	madame Christine Perrier	conseiller référent
Morlaix	madame Claude Telmon	cadre opérationnel
	monsieur Claude Sauvée	cadre opérationnel
	monsieur Patrice Trublet	cadre opérationnel

Article V - Les compétences détenues de la présente décision sont exercées conformément aux instructions du directeur général, du directeur régional de la direction régionale Bretagne et du directeur délégué de la direction déléguée du Finistère Nord de l'Agence nationale pour l'emploi.

Article VI - La décision Br n°2008-29N.67 du directeur régional de la direction régionale Bretagne de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 25 février 2008 est abrogée.

Article VII - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'Agence nationale pour l'emploi.

Fait à Rennes, le 24 juin 2008.

Gérard Mutelet,
directeur régional
de la direction régionale Bretagne

Décision n°2008-663 du 25 juin 2008

Elargissement du champ des bénéficiaires du dispositif spécifique de recrutement des travailleurs handicapés prévu à l'article 12 du statut du personnel

Le directeur général délégué de l'agence nationale pour l'emploi,

Vu les articles L. 5312-1 et R. 5312-4 et suivants du code du travail,

Vu le décret n°2003-1370 du 31 décembre 2003 relatif aux dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi, notamment son article 12,

Vu la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, notamment son article 6 sexies,

Considérant que la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances impose aux employeurs publics de prendre les mesures appropriées pour permettre aux travailleurs mentionnés aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10 et 11° de l'article L. 323-3 du code du travail (article L. 5212-13 nouveau) d'accéder à un emploi correspondant à leur qualification,

Considérant qu'au regard de cette loi, est trop restrictive la limitation du dispositif spécifique de recrutement des travailleurs handicapés à l'Agence, posée à l'article 12 du décret n°2003-1370 susvisé, aux seuls travailleurs handicapés reconnus comme tels par la Cotorep,

Décide :

Article unique

Le bénéfice du dispositif spécifique de recrutement des travailleurs handicapés institué à l'article 12 du statut du personnel est étendu aux personnes mentionnées aux 1°, 2°, 3°, 4°, 9°, 10° et 11° de l'article L. 5212-3 du code du travail, à savoir :

- aux travailleurs reconnus handicapés par la commission des droits et l'autonomie des personnes handicapées (anciennement Cotorep) mentionnée à l'article L. 146-9 du code de l'action sociale et des familles ;
- aux victimes d'accident du travail ou de maladie professionnelle ayant entraîné une incapacité permanente au moins égale à 10%, titulaires d'une rente attribuée au titre du régime général de la sécurité sociale ou tout autre régime de protection sociale obligatoire,
- aux titulaires d'une pension d'invalidité attribuée au titre du régime général de sécurité sociale, de tout autre régime de protection sociale obligatoire ou au titre des dispositions régissant les agents publics à condition que l'invalidité des intéressés réduise au moins des deux tiers leur capacité de travail ou de gain,
- aux anciens militaires et assimilés, titulaires d'une pension militaire d'invalidité au titre du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre,
- aux titulaires d'une allocation ou d'une rente d'invalidité attribuée dans les conditions définies par la loi n°91-1389 du 31 décembre 1991 relative à la protection sociale des sapeurs-pompiers volontaires en cas d'accident survenu ou de maladie contractée en service,
- aux titulaires de la carte d'invalidité définie à l'article L. 241-3 du code de l'action sociale et des familles depuis le 1er janvier 2006, et aux titulaires de l'allocation aux adultes handicapés.

Fait à Noisy-le-Grand, le 25 juin 2008.

Le directeur général délégué,
Jean-Marie Marx

Décision IdF n°2008-20 du 25 juin 2008

Délégation de signature au sein des agences locales pour l'emploi de la direction régionale Ile-de-France

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5134-20 et suivants, L.5134-35 et suivants, R.5312-4, R.5312-7 et R.5312-8, R.5312-27, R.5312-35, R.5312-36, R.5312-37, R.5312-39, R.5312-40 et R.5312-41, R.5312-66, R.5312-68, R.5412-8,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret n°2002-82 du 17 janvier 2002 portant dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi employés en qualité de personnels d'entretien,

Vu le décret modifié n°2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi, notamment ses articles 4, 29 et 41,

Vu les délibérations du conseil d'administration de l'Agence nationale pour l'emploi concernant le programme d'implantation des unités au sein de la direction régionale Ile-de-France de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu la décision n°2007-747 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 6 juin 2007 portant nomination du directeur régional de la direction régionale Ile-de-France de l'Agence nationale pour l'emploi et les décisions portant nomination des directeurs d'agence locale pour l'emploi de la direction régionale Ile-de-France de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu la décision n°2007-812 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 2 juillet 2007 portant délégation de pouvoir et de signature au directeur régional de la direction régionale Ile-de-France de l'Agence nationale pour l'emploi,

Décide :

Article I - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées aux articles III et IV de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de la direction régionale Ile-de-France de l'Agence nationale pour l'emploi, dans le cadre des relations avec les usagers du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- tenir la liste des demandeurs d'emploi, notamment prendre les décisions de refus d'inscription, procéder à la vérification de la validité des titres de séjour et de travail prévue à l'article L.5411-4 et recevoir les informations relatives aux changements de situation, absences et changements de domicile mentionnés à l'article R.5411-6 du même code,

- mettre à même les intéressés de, préalablement à radiation de la liste des demandeurs d'emploi, présenter les observations écrites prévues à l'article R.5412-7 du même code,

- dans les conditions prévues par conventions avec les organismes participant au service public de l'emploi, établir, adapter et mettre en œuvre le projet personnalisé d'accès à l'emploi mentionné à l'article R.5411-14 du même code,

- décider et mettre en œuvre les mesures individuelles destinées à favoriser l'insertion, le reclassement ou la promotion professionnels des travailleurs,

- pour le compte de l'Etat, signer les décisions et conventions mentionnées à l'article R.5312-33 du même code.

Article II - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées aux articles III et IV de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de la direction régionale Ile-de-France de l'Agence nationale pour l'emploi et dans la limite de leur compétence territoriale :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'agence locale pour l'emploi, ainsi que les ordres de mission et autorisations de circuler des agents de l'agence locale pour l'emploi en application des instructions régionales en vigueur notamment et, à

l'exception des ordres de mission et autorisations de circuler se rapportant à des déplacements hors région ou entre la France métropolitaine et l'outre-mer,

- en matière de gestion des personnels, signer les autorisations de congés et d'absence sans incidence sur le traitement et décisions d'attribution de primes et indemnités des agents relevant des niveaux d'emplois I à IVA, personnels d'entretien et autres personnels de l'agence locale pour l'emploi placés sous leur autorité,

- en matière financière et comptable, certifier le service fait,

- en matière d'achat de fournitures, services et travaux (à l'exception des travaux de construction neuve, réhabilitation de locaux dont l'Agence nationale pour l'emploi est propriétaire ou copropriétaire et services y afférents), et pour les besoins non couverts par un marché national ou régional, passer et exécuter les marchés publics d'un montant strictement inférieur à 4 000 euros HT, ainsi que les décisions d'admission et de sélection des candidatures, rejet des offres et choix des attributaires dans le cadre des procédures de passation de ces marchés publics, et les actes emportant résiliation de ces marchés publics,

- en matière d'achat de fournitures, services et travaux, émettre les bons de commande d'un montant strictement inférieur à 60 000 euros HT aux fins d'exécution des marchés public et accords cadre nationaux et régionaux à la condition que ces marchés publics et accords cadre le prévoient expressément,

- en matière de recours, porter plainte et se constituer partie civile au nom de l'Agence nationale pour l'emploi dans tout litige se rapportant à des faits ou actes intéressant l'agence locale pour l'emploi, à l'exception des faits ou actes se rapportant aux agents ou cocontractants de l'Agence nationale pour l'emploi ou constitutifs de discrimination.

Article III - Sont bénéficiaires des délégations de signature mentionnée aux articles I à II de la présente décision, sous une forme permanente, les personnes nommément désignées dans la liste ci-dessous dans la colonne "directeur d'agence".

Article IV - En cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'agence locale pour l'emploi considérée, sont bénéficiaires de la délégation de signature mentionnée aux articles I et II de la présente décision, sous une forme temporaire, les personnes ci-après nommément désignées dans les colonnes "déléataire" et "déléataires supplémentaires" :

Département de Paris			
Direction déléguée Paris Montsouris			
Agence locale pour l'emploi	Directeur d'agence	Délégataire(s)	Délégataire(s) supplémentaire(s)
Paris Boucicaut	Martine Montandon (directrice d'agence)	Sophie Sidibe (adjointe au directeur d'agence)	Stéphane Dugardin (cadre opérationnel) Odile Bourdier (cadre opérationnel)
Breteuil	Brigitte Gonin (directrice d'agence)	Jean-Louis Stoquer Adjoint au directeur d'agence	Isabelle Kovacs (cadre opérationnel) Sabine Latoumetie (cadre opérationnel)
Paris Convention	Michel Raynaud (directeur d'agence)	Alain Beaufort (adjoint au directeur d'agence)	Anne Thery (cadre opérationnel) Eric Cruzet (cadre opérationnel)
Paris Denfert-Rochereau	Aude Busson (directrice d'agence)	Chantal Defiez (adjointe au directeur d'agence)	Christophe Pitoux (cadre opérationnel) Lucie Fosse (cadre opérationnel)
Espace Emploi International Paris	Erik Jalil Sadiki (directeur d'agence)	Chantal Catherin (adjointe au directeur d'agence)	Almaric Dantan (cadre opérationnel)
Paris Italie	Pascal Dumont (directeur d'agence)	Vincent Mazzucchetti (adjoint au directeur d'agence) Céline Mielot De Araujo (cadre opérationnel)	Agnès Mellal (cadre opérationnel) Carole Toutain (cadre opérationnel)
C.I.D.J. Jeunes	Dominique Rodrigues (directrice d'agence)	Maryanick Borgniet (adjointe au directeur d'agence)	Ingrid Calogero (cadre opérationnel)
Paris Vaugirard	Linda Khenniche (directrice d'agence)	Anne Marie Croppo (adjointe au directeur d'agence)	Benoît Terrier (cadre opérationnel) Véronique Vinci (cadre opérationnel)

Département de Paris Direction déléguée Paris Nation			
Agence locale pour l'emploi	Directeur d'agence	Délégataire(s)	Délégataire(s) supplémentaire(s)
Paris Bel Air	Francis Bohm (directeur d'agence)	Jacqueline Halpine (adjointe au directeur d'agence) Joël Cagnan (cadre opérationnel)	Patrick Bonhomme (cadre opérationnel) Xavier Desoblin (cadre opérationnel)
Paris Couronnes	Joëlle Simon (conseiller technique)	Huguette Cubeddu (cadre opérationnel)	Thierry Froidevaux (cadre opérationnel) Gisèle Giovanetti (conseiller référent)
Paris Hôtel de Ville	Maryse Quoniam (directrice d'agence)	Véronique Pagnier (adjointe au directeur d'agence)	Nathalie Perez (cadre opérationnel) Soukayna Ceulemans (cadre opérationnel)
Paris Philippe Auguste	Chantal Frecchiamì (directrice d'agence)	Sonia Manetti (adjointe au directeur d'agence) Patricia Poirier (cadre opérationnel)	Silvino Ramos (cadre opérationnel) Sébastien Vaillant (cadre opérationnel)
Paris Stendhal	Jeannine Fantou (directrice d'agence)	Aline Houbrexe (adjointe au directeur d'agence) Alain Carello (cadre opérationnel) Bruno Garcia-Tudella (cadre opérationnel)	Thierry Prudhon (cadre opérationnel) Marilyne Amistadi (cadre opérationnel)
Paris République	Libéra Pommier (directrice d'agence)	Arnaud Panossian (cadre opérationnel) Sandra Djukanovic (cadre opérationnel)	Alexandra Thebault (cadre opérationnel) Arnaud Monin (cadre opérationnel)
Paris Voltaire	Magali Collas (directrice d'agence)	Véronique Renvoise (adjointe au directeur d'agence)	Dominique Mortreau (cadre opérationnel) Vincent Mousseau (cadre opérationnel)
Cité des Métiers	Louise-Anne Pfeiffer (directrice d'agence)	Jean-Christophe Robin (conseiller chargé de projet emploi)	Sandrine Dumont-Bensaid (conseiller chargé de projet emploi)

Département de Paris			
Direction déléguée Paris La Villette			
Agence locale pour l'emploi	Directeur d'agence	Délégataire(s)	Délégataire(s) supplémentaire(s)
Paris Armand Carel	Evelyne Erizo-Kien (directrice d'agence)	Marianne Cazalet (cadre opérationnel)	Yan Robin (cadre opérationnel)
Paris Belleville	Marjorie Goetz (directrice d'agence)	Eric Feval (adjoint au directeur d'agence)	Stéphan Joly (cadre opérationnel) Sandra Kozlowski (cadre opérationnel)
Paris Flandre	Christophe Collinet (directeur d'agence)	Sylvie Collaye (adjointe au directeur d'agence)	Sylvie Wachnick (cadre opérationnel) Luce Billoet (cadre opérationnel)
Paris Jaurès	Nadine Ba (directrice d'agence)	Carole Mathé (adjointe au directeur d'agence)	Sandra Da Silva (cadre opérationnel) Olivier Kozak (cadre opérationnel)
Paris Saint-Georges	François Matthey (directeur d'agence)	Yves Anton (adjoint au directeur d'agence) Marguerite Vangout (cadre opérationnel)	Michèle Langlois (cadre opérationnel) Isabelle Forest (cadre opérationnel)
Paris Saint-Louis	Murielle Allix (directrice d'agence)	Alain Tranchevent (adjoint au directeur d'agence)	Lakhdar Boukahil (cadre opérationnel) Leslie Michel (conseiller référent)
Paris Tolbiac		Marie Hélène Paillier (adjointe au directeur d'agence)	Guillaume Caes (cadre opérationnel) Anne-Gaëlle Leydier (cadre opérationnel)
Espace Liberté Emploi	Nelly Grosdoigt (directrice d'agence)	Pascal Stamm (adjoint au directeur d'agence)	Hervé Mazeas (conseiller référent) Jean-Philippe Tournaire (cadre opérationnel)
Hôtellerie HCRB	Annick Vendittelli (directrice d'agence)	Paul Menges (adjoint au directeur d'agence) Irène Chaux (cadre opérationnel)	Eliane Thomas (technicien supérieur appui gestion) Solange Cidreira (cadre opérationnel) Valérie Blanc (cadre opérationnel)

Département de Paris			
Direction déléguée Paris Trocadéro			
Agence locale pour l'emploi	Directeur d'agence	Délégataire(s)	Délégataire(s) supplémentaire(s)
Paris Auteuil	Monique De Blignieres (directrice d'agence)	Pascale Moizan (adjointe au directeur d'agence)	Catherine Galland (cadre opérationnel) Isabelle Collot-Laribe (cadre opérationnel)
Paris Batignolles	Xavier Tual (directeur d'agence)	Annie Jallet (adjointe au directeur d'agence)	André Arki (cadre opérationnel) Germain Ageorges (cadre opérationnel)
Paris Champerret	Marie Josée Rabner	Edwige Hennebelle (adjointe au directeur d'agence)	Pauline Massy (cadre opérationnel)
Paris Damrémont	Sophie Beudin (directrice d'agence)	Lucette Levy (adjointe au directeur d'agence)	Catherine Touati (cadre opérationnel) Jean-Marc Chevalin (cadre opérationnel)
Paris Grand Palais	Christiane Smaili (directrice d'agence)	Joachim Langlois (adjoint au directeur d'agence)	Mina Assatour (cadre opérationnel) Corinne Klein (cadre opérationnel)
Paris Guy Moquet	Louis Frédéric Feldmann (directeur d'agence par intérim)	Patricia Nuyttens (cadre opérationnel)	Nathalie Heller Barhomeuf (cadre opérationnel) Catherine Boulesteix (conseiller projet emploi)
Handipass	Isabelle Velasco-Parra (directrice d'agence)	Martine Thuysbaert (adjointe au directeur d'agence)	Annie Forlini (cadre opérationnel) Anne-Marie Gérard (cadre opérationnel)
Paris La Chapelle	Emmanuel Blanc (directeur d'agence)		Christine Delhasse (cadre opérationnel) Mohand Si-Bachir (cadre opérationnel)

Direction déléguée Territoire régional Culture Spectacle			
Agence locale pour l'emploi	Directeur d'agence	Délégataire(s)	Délégataire(s) supplémentaire(s)
Spectacle Paris Alhambra	Fabienne Saillant (directrice d'agence)	Pascale Perrin-Monlouis (adjointe au directeur d'agence) Anne Marie Magnin (cadre opérationnel)	Nayomi Lardier (cadre opérationnel) Isabelle Nault (cadre opérationnel)
Spectacles Paris Jean Renoir	Annie Parlebas (directrice d'agence)	Danièle Ancel (adjointe au directeur d'agence)	Laurence N'guyen (cadre opérationnel) Patricia Doux (cadre opérationnel)
Spectacles Boulogne Claude Santelli	Pauline Luciani-Pinzelli (cadre opérationnel)	Isabelle Cauchy (cadre opérationnel)	Cécile Robert (cadre opérationnel)
Spectacle Saint Denis Georges Méliès	Fabrice Russo	Stéphane Siran (cadre opérationnel)	Arlène Savoy-Rodange (cadre opérationnel)

Direction déléguée Territoire Régional cadres			
Agence locale pour l'emploi	Directeur d'agence	Délégataire(s)	Délégataire(s) supplémentaire(s)
cadres Bercy	Philippe Cagniant (conseiller technique)	Olivier Besson (adjoint au directeur d'agence)	Sonia Condette (cadre opérationnel) Nathalie Remy Desrues (cadre opérationnel)
cadres Lafayette	Marie-Christine Damiens-Bezard (directrice d'agence)	Brigitte Calleya (adjointe au directeur d'agence)	Gaël Thomé (cadre opérationnel) Adeline Rojas (cadre opérationnel)
Espace cadres-La Défense	Marie-Rose Reuzeau (directrice d'agence)	Gisèle Atwell (cadre opérationnel)	Isabelle Leblanc (cadre opérationnel)
Espace cadres Nanterre	Sophie Rogery (directrice d'agence)	Sylvie Collin adjointe au directeur d'agence)	Stéphanie Schvallingner (cadre opérationnel) Laetitia Cervoni (cadre opérationnel)
Espace cadres Magenta	Gwen Massein (directrice d'agence)	Pascal Legrand (adjoint au directeur d'agence) Anne-Marie Rafa (cadre opérationnel)	Chantal Lecointe Laumond (cadre opérationnel) Yann Sellito (cadre opérationnel)

Département de Seine-et-Marne			
Direction déléguée Seine-et-Marne Nord			
Agence Locale Pour L'emploi	Directeur d'agence	Délégataire(s)	Délégataire(s) supplémentaire(s)
Chelles	Rachel Ferrand (directrice d'agence)	Patricia Magne (cadre opérationnel)	Nelly Cardon (cadre opérationnel)
Coulommiers	Simone Houdebine (directrice d'agence)	Pierre-Yves Chuniaud (cadre opérationnel)	
La Ferté-sous-Jouarre	Philippe Fouquet (directeur d'agence)	Frédéric Valoteau (cadre opérationnel)	
Lagny	Sami Bourekha (directeur d'agence)	Laurence Farges (cadre opérationnel)	Chantal Aullo (cadre opérationnel) Sandrine Monate (conseiller référent)
Meaux	Huguette Penard-Roussel (directrice d'agence)	Marie-France Rousseau (adjointe au directeur d'agence)	Gregory Picard (cadre opérationnel) Fabrice Becquer (cadre opérationnel)
Mitry-Mory	Christine Bellicaud (directrice d'agence)	Alberto Di Bartolo (adjoint au directeur d'agence) Christiane Zielinski (cadre opérationnel)	Florence Sismondi (cadre opérationnel)
Roissy-en-Brie		Catherine Manhiabal (adjointe au directeur d'agence)	Jean-Christophe Briand (cadre opérationnel) Dominique Vimont (cadre opérationnel)
Serris Val d'Europe	Dumont Caroline (directrice d'agence)	David Becanier (cadre opérationnel)	Nadia Bouaza (cadre opérationnel) Pierre Lorand (conseiller référent)
Torcy	Brigitte Leclair (directrice d'agence)	Marie-Claude Stouff (adjointe au directeur d'agence) Nathalie Lorient (cadre opérationnel) Gilles Riquet (cadre opérationnel)	Patricia Masoin (conseiller référent) Géraldine Brung-Moleres (cadre opérationnel) Bernadette Camus-Leveau (cadre opérationnel)
USP Plateforme Seine-et-Marne Nord	François Vu Phuoc (directeur d'agence)		

Département de Seine-et-Marne			
Direction déléguée Seine-et-Marne Sud			
Agence locale pour l'emploi	(directeur d'agence)	Délégateur(s)	Délégateur(s) supplémentaire(s)
Fontainebleau	Didier Thomas (directeur d'agence)	Marina Recroix (cadre opérationnel)	Eric Saint Sebastien (cadre opérationnel)
Melun	Gwen Le Tinier (directrice d'agence)	Anne-Marie Le Pennuen (adjoite au directeur d'agence) Marine Coqblin (cadre opérationnel) Elsa Boutard (cadre opérationnel)	Jean-Claude Berté (cadre opérationnel) Isabelle Fevre (cadre opérationnel) Catherine Ribon (cadre opérationnel)
Montereau Fault-Yonne	Célia Rodrigues Minau (directrice d'agence)	Ghyslaine Haber (adjoite au directeur d'agence)	Jean Cre (cadre opérationnel) Jean-Paul Moreau (cadre opérationnel)
Nemours	Carole Rolland (directrice d'agence)	Philippe Garderes (cadre opérationnel)	Stéphanie Dreneau (cadre opérationnel) Patrick Malcuy (cadre opérationnel)
Provins	Edgar Beau (directeur d'agence)	Sandrine Serrano (cadre opérationnel)	Hervé Bricout (cadre adjoint appui et gestion)
Savigny-Le-Temple	Véronique Arca Cabalar (directrice d'agence)	Michèle Euler-Saillard (adjoite au directeur d'agence)	Isabelle Mattiazo (cadre opérationnel) Véronique Rakotomanana
Point relais Brie-Comte- Robert (rattaché à l'Ale de Savigny-Le-Temple)	Véronique Arca Cabalar (directrice d'agence)	Meziane Ben Kemoume (cadre opérationnel)	Chantal Douzery (cadre opérationnel)
USP Plateforme Seine-et- Marne Sud	Dominique Berteau (directrice d'agence)	Stéphanie Drenau (cadre opérationnel)	Catherine Ribon (cadre opérationnel) Jean-Claude Berté (cadre opérationnel)

Département des Yvelines			
Direction déléguée Yvelines Nord			
Agence locale pour l'emploi	Directeur d'agence	Délégateur(s)	Délégateur(s) supplémentaire(s)
Conflans-Sainte-Honorine	Emmanuel Viollier (directeur d'agence)	Stéphanie Caillat (cadre opérationnel)	Isabelle Vigneron (cadre opérationnel)
Mantes-La-Jolie	Viviane Genetine (directrice d'agence)	Erwan Bonte (adjoint au directeur d'agence) Marie Wallis (cadre opérationnel)	Brigitte Massari (cadre opérationnel) Yves Ory (cadre opérationnel)
Magnanville Mantas Sud	Véronique Abraham (directrice d'agence)	Sophie Maris (cadre opérationnel)	Sandrine Martins (cadre opérationnel)
Les Mureaux	Quentin Duvivier (directeur d'agence)	Chloé Lemoine (adjointe au directeur d'agence)	Eric Rabe (cadre opérationnel) Mouguilane Chanemougame (cadre opérationnel)
Poissy	José-Manuel Rodriguez-Gomez (directeur d'agence)	Edith Le Joly (adjointe au directeur d'agence)	Bernadette Severin (cadre opérationnel) Patrice Vergez-Abadie (cadre opérationnel)
Saint-Germain-En-Laye	Geneviève Jourdin (directrice d'agence)	Dominique Bernard (adjoint au directeur d'agence) François Duche (cadre opérationnel)	Denise Climeau (cadre opérationnel) Marie-Sophie Denies (cadre opérationnel)
Sartrouville	Francine Chenet (directrice d'agence)	Sylvie Del-Mastro (adjoint au directeur d'agence)	Josiane Stephant (cadre opérationnel) Anne Marie Dagorn (cadre opérationnel)

Département des Yvelines			
Direction déléguée Yvelines Sud			
Agence locale pour l'emploi	(directeur d'agence)	Délégateur(s)	Délégateur(s) supplémentaire(s)
La Celle-Saint-Cloud		Eliane Fontauzard (cadre opérationnel)	
Montigny-le-Bretonneux	Guy Vilain (directeur d'agence)	Marie Nartey (adjointe au directeur d'agence) Armelle Lesaichere (cadre opérationnel)	Dominique Rose (cadre opérationnel) Annie Berthoule (cadre opérationnel)
Plaisir	Christiane Heintz (directrice d'agence)	Karine Laigneau (adjointe au directeur d'agence)	Ndeye Mancadiang-Bouric (cadre opérationnel) Géraldine Gravouil (cadre opérationnel)
Rambouillet	Myriam Heurtaux (directrice d'agence)	Jacqueline Feuillette (adjointe au directeur d'agence)	Anne Louer (cadre opérationnel) Pierrette Farre (cadre opérationnel)
Trappes	Pierre Deribere-Desgardes (directeur d'agence)	Thierry Bayart (adjoint au directeur d'agence)	Nathalie Vernon (cadre opérationnel) Régine Handous (cadre opérationnel)
Versailles Noailles	Murielle Blandin (directrice d'agence)	Elisabeth Delvaincourt (adjointe au directeur d'agence) Salema Le Boubennec (cadre opérationnel)	Evelyne Massa (cadre opérationnel) Chantal Macrez (cadre opérationnel)
Versailles Vergennes	Isabelle Cassingena (directrice d'agence)	Martine Guezou (adjointe au directeur d'agence)	Ghislaine Bourrely (cadre opérationnel) Anne Rougon (cadre opérationnel)

Département de l'Essonne			
Direction déléguée Essonne Est			
Agence locale pour l'emploi	Directeur d'agence	Délégateur(s)	Délégateur(s) supplémentaire(s)
Corbeil	Nathalie Lemaitre (directrice d'agence)	Martine Moyat (adjointe au directeur d'agence) Lara Hamade (cadre opérationnel)	Jean-Christian Pouillon (cadre opérationnel) Catarina Guerin (cadre opérationnel)
Evry	Christine Marey (directrice d'agence)	Chantal Autant (adjointe au directeur d'agence) Florence Roger (cadre opérationnel)	Danièle Bris (cadre opérationnel) Michel Gueguen (cadre opérationnel)
Juvisy-sur-Orge	Anne Le Bellec (directrice d'agence)	Yannick Jubeau (adjoint au directeur d'agence) Myriam Vanhee (cadre opérationnel)	Véronique Nabais (cadre opérationnel) Isabelle Laporte (cadre opérationnel)
Savigny-sur-Orge	Bénédicte Gobe (directrice d'agence)	Roland Joanny (adjoint au directeur d'agence) Patricia Aury (cadre opérationnel)	Ksenija Car (cadre opérationnel) Christine Boyer (conseiller chargé de projet emploi)
Yerres	Michèle Vial (directrice d'agence)	Véronique Le Flohic (adjointe au directeur d'agence)	Isabelle Matysiak (cadre opérationnel) Patricia Le Pennec (cadre opérationnel)
Viry-Châtillon	Brigitte Pennec (directrice d'agence)	Nathalie Bertrand (adjointe au directeur d'agence)	Catherine Jugdhurry (cadre opérationnel) Céline Michelet (cadre opérationnel)
Point relais La-Ferté-Alais (rattaché à l'ALE de Corbeil)	Nathalie Lemaitre (directrice d'agence)	Sylvain Canivet (cadre opérationnel)	Bernadette Pouttiers (conseillère)

Département de l'Essonne			
Direction déléguée Essonne Ouest			
Agence locale pour l'emploi	Directeur d'agence	Délégué(s)	Délégué(s) supplémentaire(s)
Arpajon	Nicole Monfils (directrice d'agence)	Jacques Perrin (cadre opérationnel)	Nadine Leprince (cadre opérationnel)
Brétigny-sur-Orge	Jocelyne Besnard (directrice d'agence)	Loïc Lachenal (cadre opérationnel)	Claudine Louvel (cadre opérationnel) Arlette Cosquer (cadre adjoint appui gestion)
Fourdancourt	Frédéric Argis (directeur d'agence)	Pascal Riffard (cadre opérationnel)	Magali Chaulet (conseiller référent)
Etampes	Margot Cantero (directrice d'agence)	Monique Baccon (cadre opérationnel)	
Les Ulis	François-Xavier Acar (directeur d'agence)	Hélène Meyer (adjointe au directeur d'agence)	Joëlle Coutoly (cadre opérationnel) Elodie Aeck (cadre opérationnel)
Longjumeau	Denis Jacopin (directeur d'agence)	Corinne Boutoille-Thourot ((conseillère référent)e)	Erika Heresmann (cadre opérationnel)
Massy	Philippe Deron (directeur d'agence)	Luc Berguerand (adjoint au directeur d'agence)	Maryvonne Parcheminal (cadre opérationnel) Christine Zorgati (cadre opérationnel)
Sainte-Geneviève-des-Bois	Martine Queuniet (directrice d'agence)	Yves Raynaud (cadre opérationnel)	Françoise Moret (cadre opérationnel) Catherine Amiel Chargée de projet emploi

Département des Hauts de Seine			
Direction déléguée Hauts De Seine Sud			
Agence locale pour l'emploi	Directeur d'agence	Délégateur(s)	Délégateur(s) supplémentaire(s)
Antony	Etienne Tricheux (directeur d'agence)	Véronique Barrière (adjointe au directeur d'agence) François Mignot (cadre opérationnel)	Francine Verges (conseiller référent) Chantal Geoffroy (conseiller chargé de projet emploi)
Bagneux	Jacques Guedon (directeur d'agence)	Véronique Moine (cadre opérationnel)	Cécile Alloza (cadre opérationnel) Delphine Labelle (cadre opérationnel)
Boulogne Thiers	Annie Gallois (directrice d'agence)	Alain Roger (cadre opérationnel) Laurence Thibaut (cadre opérationnel)	Fabien Grelier (cadre opérationnel) Pascale Richard (cadre opérationnel)
Issy-Les-Moulineaux	Nathalie Perraudin (directrice d'agence)	Valérie Rannou (adjointe au directeur d'agence)	Anne Marie Guillorel (cadre opérationnel) Myriam Gaultier (cadre opérationnel)
Le Plessis-Robinson	Dorothee Delluc (directrice d'agence)	Marie-José Vidal (cadre opérationnel)	Bernadette Loumagne Romero (conseiller référent)
Meudon	Florence Graber (directrice d'agence)	Catherine Jacob (cadre opérationnel)	Valérie Favrot (conseiller référent)
Montrouge	Elisabeth Fauquet (directrice d'agence)	Annie Nuttin (adjointe au directeur d'agence)	Valérie Pelerin (cadre opérationnel) Françoise Dehay (cadre opérationnel)
Rueil-Malmaison	Corinne Purser (directrice d'agence)	Michèle Dewimille (cadre opérationnel)	Laurence Parini (cadre opérationnel) Bénédicte de Mari-Collignon (cadre opérationnel)
Sèvres	Stéphanie Pegourie (directrice d'agence)		Véronique d'Erceville (cadre opérationnel)

Département des Hauts-de-Seine			
Direction déléguée Hauts-de-Seine Nord			
Agence locale pour l'emploi	Directeur d'agence	Délégué(s)	Délégué(s) supplémentaire(s)
Bois-Colombes	Rosen Nicolas-Berthou (directeur d'agence)	Olivier Engel (adjoint au directeur d'agence)	Magali Terrier (cadre opérationnel) Caroline Bousquet (cadre opérationnel)
Clichy	Cyril Niedzweski (directeur d'agence)	Françoise Gandon (adjointe au directeur d'agence) Christine Burroni Morges (cadre opérationnel)	Annie Weisz (cadre opérationnel) Corinne Klein (cadre opérationnel) Abdelmalek Alliti (cadre opérationnel)
Colombes	Akim Benrabia (directeur d'agence)	Annick Mazzella (adjointe au directeur d'agence)	Anne Sophie Colin (cadre opérationnel) Agnès Meyrieux (cadre opérationnel)
Courbevoie	Denis Helbling (directeur d'agence)	Patrice Pegard (adjoint au directeur d'agence) Evelyne Larios De Pina (cadre opérationnel)	Florence Graber (cadre opérationnel) Annie Martin (cadre opérationnel)
Levallois-Perret	Christine Guichard- Jourdan (directrice d'agence)	Isabelle Bignon-Lecoite (adjointe au directeur d'agence) Anne-Sophie Collin (cadre opérationnel)	Bertrand Vanberghem (cadre opérationnel)
Gennevilliers	Patrick Blanchard (directeur d'agence)	Dominique Bartoli (cadre opérationnel)	Danièle Magreau (cadre opérationnel)
Nanterre Parc	Brigitte Morfin (directrice d'agence)	Régis Dumeé (adjoint au directeur d'agence) Fabrice Gaussens (cadre opérationnel)	Melinda Gineste (cadre opérationnel) Tarik Thamri (cadre opérationnel)
Nanterre Seine		Stéphanie Kanner (adjointe au directeur d'agence)	Cécile Leveque (cadre opérationnel) Isabelle Pervilhac (conseiller référent)
Puteaux	Brigitte Dore (directrice d'agence)	Anne Brule (adjointe au directeur d'agence)	Yamina Louis (cadre opérationnel) Faten Hadjaj (cadre opérationnel)

Département de Seine-Saint-Denis			
Direction déléguée Seine-Saint-Denis Ouest			
Agence locale pour l'emploi	Directeur d'agence	Délégateur(s)	Délégateur(s) supplémentaire(s)
Aubervilliers	Nicolas Simon (directeur d'agence)	Caroline Schiesser (adjointe au directeur d'agence)	Yannick Bogard (cadre opérationnel)
Epinay-sur-Seine	Toussine Couta (directrice d'agence)	Arielle Baratiny (adjointe au directeur d'agence)	Leïla Chorfi (cadre opérationnel) Antoine Mattei (cadre opérationnel)
La Courneuve	Sylvie Zebouloun (directrice d'agence)	Daniel Piquet (cadre opérationnel)	Elisabeth Cauchois (cadre opérationnel) Agathe Brafman (cadre opérationnel)
Saint-Denis Stade de France	Benoit Claire (directeur d'agence)	Sophie Thouant (adjointe au directeur d'agence) Philippe Raffin (cadre opérationnel)	Audrey Vottero (cadre opérationnel) Alix Meyer (cadre opérationnel) Erik Madelaine du Puich (cadre opérationnel)
Saint-Ouen	Muriel Watson (directrice d'agence)	Sana Ouzaher (adjointe au directeur d'agence)	Leïla Rui (cadre opérationnel) Charlotte Limozin (cadre opérationnel)
Stains	Christophe Mankowski (directeur d'agence)	Annie Nadotti (adjointe au directeur d'agence)	Isabelle Benard (cadre opérationnel) Séverine Leduc (cadre opérationnel)

Département de Seine-Saint-Denis			
Direction déléguée Seine-Saint-Denis Centre			
Agence locale pour l'emploi	Directeur d'agence	Délégateur(s)	Délégateur(s) supplémentaire(s)
Aulnay-sous-Bois	Pascale Abdi-Weist (directrice d'agence)	Marie Leclercq (adjointe au directeur d'agence)	Patrice Houiller (cadre opérationnel) Stéphane Frere (cadre opérationnel) Françoise Lepage (cadre opérationnel)
Bobigny	Didier Paupert (directeur d'agence)	Nadya Leduc (cadre opérationnel)	Marceau Strub (cadre opérationnel) Félice Castelnau (cadre opérationnel)
Bondy	Isabelle Sentanbien (directrice d'agence)	Samuel Citron (adjoint au directeur d'agence)	Catherine Rodriguez (cadre opérationnel) François Beclin (cadre opérationnel)
Le Blanc-Mesnil	Stéphanie Gantou (directrice d'agence)	Tijana Petrovic (cadre opérationnel)	René Antoine Richard (cadre opérationnel) Muriel Le Balinier (cadre opérationnel)
Pantin	Farid Djabali (directeur d'agence)	Sylvain Lovergne (adjoint au directeur d'agence) Julie Glenadel (cadre opérationnel)	Philippe Robert (cadre opérationnel)) Anne Ginies (cadre opérationnel) Yves Lundy (cadre opérationnel)
Roissy-Charles-de-Gaulle	Jacques Martin (directeur d'agence)	Emilie Gagnant (cadre opérationnel)	Philomène Pires (conseiller référent)
Tremblay-En-France	Nathalie Jouquan (directeur d'agence)	Joëlle Coston (adjointe au directeur d'agence)	Ouria Djelloul (cadre opérationnel) Annabel Souchaud (cadre opérationnel)

Département de Seine-Saint-Denis			
Direction déléguée Seine-Saint-Denis Est			
Agence locale pour l'emploi	Directeur d'agence	Délégué(s)	Délégué(s) supplémentaire(s)
Bagnolet	Jean-Charles Theodet (directeur d'agence)	Fabienne Luthin (cadre opérationnel)	Chantal Courbet (cadre opérationnel)
Le Raincy	Valérie William (directrice d'agence)	Patrick Magne (cadre opérationnel)	Vincent Lucas (cadre opérationnel)
Livry-Gargan	Corinne Ortiz-Soria (directrice d'agence)	Brigitte Compere Tichoux (adjointe au directeur d'agence) Caroline Bouanoune (cadre opérationnel)	Joëlle Pinsard (cadre opérationnel) Maria Bohu (cadre opérationnel)
Montreuil La Beaune	Jocelyne Pariset (directrice d'agence)	Claire Soulié (adjointe au directeur d'agence) Michèle Kempf (cadre opérationnel)	Anne Zanni (cadre opérationnel) Ghislaine Chaffiotte (cadre opérationnel)
Montreuil Jaurès	Nathalie Leroy (directrice d'agence)	Frédéric Maillot (cadre opérationnel)	Anne Dencausse (conseiller chargé de projet emploi) Christian Hiron (cadre opérationnel)
Neuilly-sur-Marne	Christine Alvarez (directrice d'agence)	Abdoulay Sow (cadre opérationnel)	Tiphaine Le Layo (cadre opérationnel) Fatiha Zerouali (conseiller référent)
Noisy-le-Grand	Marie-Pierre Ratouchniak (directrice d'agence)	Mylène Denelle (adjointe au directeur d'agence)	Cécile Guilloux-Gabaut (cadre opérationnel) Catherine Cotten (cadre opérationnel)
Noisy-le-Sec	Géraldine Drais (directrice d'agence)	Pascale Kinic (cadre opérationnel)	
Romainville	Sophie Damolida (directrice d'agence)	Philippe Donnat (cadre opérationnel)	Fatiha Zerouali (cadre opérationnel)
Rosny-sous-Bois	Evelyne Reglin (directrice d'agence)	Elisabeth Jeanne (adjointe au directeur d'agence)	Ludovic Denis (cadre opérationnel) Florence Simon (cadre opérationnel)

Département du Val-de-Marne			
Direction déléguée Val-de-Marne Ouest			
Agence locale pour l'emploi	Directeur d'agence	Délégataire(s)	Délégataire(s) supplémentaire(s)
Alfortville	Anne de Vasconcelos (directrice d'agence)	Yvette Albaret (cadre opérationnel)	Abdelraman Galeb Marie-Alex Youssouf-Loche (conseiller référent) Frédérique Buffet (technicienne appui gestion)
Arcueil	Arlette Hamadé (directrice d'agence)	Françoise Laithier (adjointe au directeur d'agence)	Nicolas Glory (cadre opérationnel) Daniel Rogala (cadre opérationnel)
Choisy-Le-Roi	Francis Carmona (directeur d'agence)	Christine Royere (adjointe au directeur d'agence) Florence Mallay (chargé de Projet Emploi)	Marie-Rose Zaynoun (cadre opérationnel) Salima Benhadi (cadre opérationnel) Chantal Lot (cadre opérationnel)
Créteil	Catherine Meunier (directrice d'agence)	Nathalie Labeau (adjointe au directeur d'agence) Catherine Georges (cadre opérationnel)	Lamia Jacob (cadre opérationnel) Laurence Roulon (cadre opérationnel) Daniel Leaute (technicien supérieur appui gestion)
Ivry-sur-Seine	Lucie Ponteziere (directrice d'agence)	Jean-Pierre Desmoulins (adjoint au directeur d'agence) Dominique Bohec-Soave (cadre opérationnel)	Laurent Vialaron (cadre opérationnel) Anne-Marie Beaumont (cadre opérationnel - responsable PFV) Françoise Gautier (cadre opérationnel - responsable Equipe CVE)
L'Hay-Les-Roses	Lucie Lahaye (directrice d'agence)	Martine Cousi (cadre opérationnel)	Chantal Fauvel (cadre opérationnel)
Maisons-Alfort	Laurent Mater (directeur d'agence)	Marie Pierre Chazal (adjointe au directeur d'agence) Bénédicte Borel (cadre opérationnel)	Martine Giarrizzo (technicien supérieur appui gestion) Isabelle Lasne (cadre opérationnel)
Villejuif	Christian Jbeily (directeur d'agence)	Béatrice Vibart (cadre opérationnel)	Florence Hugon (conseiller référent) Bernard Tronchet (conseiller référent)
Vitry-sur-Seine	Patrick Labeau (directeur d'agence)	Elizabeth Zougari (cadre opérationnel)	Marie-France Dupuy (cadre opérationnel) Mélanie Armand (cadre opérationnel)

Villeneuve Saint-Georges	Slim Abdallah (directeur d'agence)	Valérie Potier (conseiller référent)	Martine Albert (conseiller référent) Patricia Lay (technicien appui gestion) Dolorès Pidancier (conseiller)
-----------------------------	---------------------------------------	---	--

Département du Val-de-Marne			
Direction déléguée Val-de-Marne Est			
Agence locale pour l'emploi	Directeur d'agence	Délégateur(s)	Délégateur(s) supplémentaire(s)
Champigny-sur-Marne	Patricia Berard (directrice d'agence)	Priscillia Grandmaire (adjointe au directeur d'agence)	Chafia Ouadah (cadre opérationnel) Gaëlle Penhoet (cadre opérationnel)
Chennevières-sur-Marne	Murielle Tchissambou (directrice d'agence)	Fabrice Lefort (adjointe au directeur d'agence)	Isabelle Aze (technicien supérieur appui gestion) Josée Rabizzani (cadre opérationnel)
Fontenay-sous-Bois	Olivia Tripier (directrice d'agence)	Anne Ferragu (adjointe au directeur d'agence) Elisabeth Monti (cadre opérationnel)	Dominique Tetard (cadre opérationnel) Laurence Chatelais (cadre opérationnel) Françoise Jouenne (conseiller projet emploi)
Nogent-sur-Marne	Henri Georges (directeur d'agence)	Catherine Sanchez (adjointe au directeur d'agence) Marie-Laure Boeri (cadre opérationnel)	Sylvie Laurent (cadre appui et gestion) Nicole Juraver (conseiller référent)
Saint-Maur-des-Fossés	Elizabeth Cornette (directrice d'agence)	Catherine Garot (adjointe au directeur d'agence) Hervé Cambon (cadre opérationnel)	Anne Said (cadre opérationnel) Claudine Blondel Technicien Appui Gestion
Sucy-en-Brie	Dominique Pichon (directrice d'agence)	Corinne Bocabeille (adjointe au directeur d'agence)	Marie-Claude Berthy (cadre opérationnel) Fabienne Naveos (cadre opérationnel)
Vincennes	Denis Hermouet (directeur d'agence)	Laetitia Fratani (adjointe au directeur d'agence)	Germaine Claire (cadre opérationnel) Michèle Charrier (cadre opérationnel)

Département du Val d'Oise			
Direction déléguée Val d'Oise Est			
Agence locale pour l'emploi	Directeur d'agence	Délégataire(s)	Délégataire(s) supplémentaire(s)
Ermont	Corinne Mancel (directrice d'agence)	Agnès Desjouis (adjointe au directeur d'agence)	Gilles Toulec (cadre opérationnel) El Hadi Hariche (cadre opérationnel)
Garges-les-Gonesse	Christophe Vancassel (directeur d'agence)	Béatrice Pestonit (cadre opérationnel) Nadia El Boughameni (cadre opérationnel)	Bernard Seront (cadre opérationnel)
Gonesse	Sofia Fernandes (directrice d'agence)	Juliette Toribio (adjointe au directeur d'agence) Christophe Duranthon (cadre opérationnel)	Nathalie Richard (cadre opérationnel)
Montmorency	Catherine Duperoux (directrice d'agence)	Isabelle Bouret (adjointe au directeur d'agence)	Isabelle Greard (conseiller référent) Jennifer Robinet (conseiller référent)
Sarcelles Escouvrier	Patrick Vasseur (directeur d'agence)	Valérie Marion (adjointe au directeur d'agence) Elsa Dos Reis (cadre opérationnel)	Claire Galiana (cadre opérationnel) François Chatelain (cadre opérationnel) Marie Thérèse Davoisne (cadre opérationnel)
Sarcelles Camus	Mireille Cholley (directrice d'agence)	Cyrille Jutteau (cadre opérationnel)	Jason Jobert (cadre opérationnel)
Saint-Gratien	Isabelle Splawski-Nassar (directrice d'agence)	Marie-Paule Martin (cadre opérationnel)	Alixia Rodriguez (cadre opérationnel)
Taverny	Karine Viel (directrice d'agence)	Elizabeth Lecuyot-Ricard (adjointe au directeur d'agence)	Sylvie Thorez (cadre opérationnel) Sandra Strecker (cadre opérationnel)

Département du Val d'Oise Direction déléguée Val d'Oise Ouest			
Agence locale pour l'emploi	Directeur d'agence	Délégateur(s)	Délégateur(s) supplémentaire(s)
Argenteuil	Marie-Pierre Graff (directrice d'agence)	Corinne Vernet-Fontaine (adjointe au directeur d'agence)	Geneviève Perrin (cadre opérationnel) Guillaume Sauzedde (cadre opérationnel)
Cergy Préfecture	Isabelle Barret (directrice d'agence)	Valérie Charpentier (cadre opérationnel)	Corinne Amoyal (cadre opérationnel) Nadine Bonfils (conseiller référent)
Cergy Saint-Christophe	Eric Troquereau (directeur d'agence)	Corinne Tuytens (adjointe au directeur d'agence)	Dominique Codevelle (cadre opérationnel) Fabienne Pepet (cadre opérationnel)
Herblay	Evelyne Le Souder (directrice d'agence)	Roselyne Bilde (cadre opérationnel)	Isabelle Sommier (cadre opérationnel) Stéphane Reveillard (conseiller référent)
Persan	Christine Gilabert (directrice d'agence)	Elisabeth Sourd (adjointe au directeur d'agence)	Stéphanie Vaccon (cadre opérationnel) Sergil Gaudichon (conseiller)
Saint-Ouen-L'Aumône	Brice Mullier (directeur d'agence)	Brigitte Gaigeard (cadre opérationnel)	Marie Paule Sauvat (conseiller référent) Monique Darty (conseiller référent)

Article V - Les compétences détenues de la présente décision sont exercées conformément aux instructions du directeur général, du directeur régional de la direction régionale Ile-de-France et des directeurs délégués de l'Agence nationale pour l'emploi.

Article VI - La décision IdF n°2008-19 du directeur régional de la direction régionale Ile-de-France de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 29 mai 2008 est abrogée.

Article VII - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'Agence nationale pour l'emploi.

Fait à Noisy-le-Grand, le 25 juin 2008.

Raymond Lagré,
directeur régional
de la direction régionale Ile-de-France

Avis H.No du 30 juin 2008

Avis aux concurrents évincés de la conclusion de marchés publics de services d'insertion professionnelle auprès des demandeurs d'emploi de la région Haute-Normandie (rectificatif)

Vu l'avis aux concurrents évincés de la conclusion de marchés publics de services d'insertion professionnelle auprès des demandeurs d'emploi de la région Haute-Normandie, publié au Bulletin officiel de l'Agence nationale pour l'emploi n°40 du 13 juin 2008,

Aviser les concurrents évincés

I - Au point II de l'avis susvisé, au lieu de lire :

« Lot n°42 EPCE - zone de compétence territoriale des agences locales pour l'emploi d'Yvetot et Barentin Lot n°43 EPCE – Direction déléguée de Rouen
Date de signature : 02/05/2008
Date de notification : 07/05/2008

Lot n°43 EPCE - Direction déléguée du Havre
Date de signature : 02/05/2008 – 02/05/2008
Date de notification : 07/05/2008 – 13/05/2008 »

il convient de lire :

« Lot n°42 EPCE - zone de compétence territoriale des agences locales pour l'emploi d'Yvetot et Barentin Lot
Date de signature : 02/05/2008
Date de notification : 07/05/2008

Lot n°43 EPCE – Direction déléguée de Rouen
Date de signature : 02/05/2008 - 02/05/2008
Date de notification : 07/05/2008 - 13/05/2008 »

II - Le présent avis sera publié au Bulletin Officiel de l'Agence nationale pour l'emploi.

Fait à Rouen, le 30 juin 2008.

François Cocquebert,
directeur régional
de la direction régionale Haute-Normandie

Décision R.AI n°2008-13 du 1^{er} juillet 2008

Délégation de signature au sein des agences locales pour l'emploi de la direction régionale Rhône-Alpes

Vu le code du travail, notamment ses articles L.5312-1, L.5134-20 et suivants, L.5134-35 et suivants, R.5312-4, R.5312-7 et R.5312-8, R.5312-27, R.5312-35, R.5312-36, R.5312-37, R.5312-39, R.5312-40 et R.5312-41, R.5312-66, R.5312-68, R.5412-8,

Vu le décret n°62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique,

Vu le décret n°2002-82 du 17 janvier 2002 portant dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi employés en qualité de personnels d'entretien,

Vu le décret modifié n°2003-1370 du 31 décembre 2003 fixant les dispositions applicables aux agents contractuels de droit public de l'Agence nationale pour l'emploi, notamment ses articles 4, 29 et 41,

Vu les délibérations du conseil d'administration de l'Agence nationale pour l'emploi concernant le programme d'implantation des unités au sein de la direction régionale Rhône-Alpes de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu la décision n°2004-306 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 2 mars 2004 portant nomination du directeur régional de la direction régionale Rhône-Alpes de l'Agence nationale pour l'emploi et les décisions portant nomination des directeurs d'agence locale pour l'emploi de la direction régionale Rhône-Alpes de l'Agence nationale pour l'emploi,

Vu la décision n°2007-822 du directeur général de l'Agence nationale pour l'emploi en date du 2 juillet 2007 portant délégation de pouvoir et délégation de signature au directeur régional de la direction régionale Rhône-Alpes de l'Agence nationale pour l'emploi,

Décide :

Article I - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées aux articles III et IV de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de la direction régionale Rhône-Alpes de l'Agence nationale pour l'emploi, dans le cadre des relations avec les usagers du service public de l'emploi et dans la limite de leurs attributions :

- tenir la liste des demandeurs d'emploi, notamment prendre les décisions de refus d'inscription, procéder à la vérification de la validité des titres de séjour et de travail prévue à l'article L.5411-4 et recevoir les informations relatives aux changements de situation, absences et changements de domicile mentionnés à l'article R.5411-6 2 du même code,

- mettre à même les intéressés de, préalablement à radiation de la liste des demandeurs d'emploi, présenter les observations écrites prévues à l'article R. 5412-7 du même code,

- dans les conditions prévues par conventions avec les organismes participant au service public de l'emploi, établir, adapter et mettre en œuvre le projet personnalisé d'accès à l'emploi mentionné à l'article R. 5411-14 du même code,

- décider et mettre en œuvre les mesures individuelles destinées à favoriser l'insertion, le reclassement ou la promotion professionnels des travailleurs,

- pour le compte de l'Etat, signer les décisions et conventions mentionnées à l'article R. 5312-33 du même code.

Article II - Délégation de signature est donnée aux personnes désignées aux articles III et IV de la présente décision à l'effet de, au nom du directeur régional de la direction régionale Rhône-Alpes de l'Agence nationale pour l'emploi et dans la limite de leur compétence territoriale :

- signer tout ordre de service, acte et correspondance nécessaire au fonctionnement général de l'agence locale pour l'emploi, ainsi que les ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule des agents de l'agence locale pour l'emploi, à l'exception des ordres de mission et autorisations d'utiliser

un véhicule des directeurs d'agence et des ordres de mission et autorisations d'utiliser un véhicule se rapportant à des déplacements hors du territoire relevant de la direction déléguée, hors de France ou entre la France métropolitaine et l'outre-mer,

- signer et exécuter les conventions de partenariat de portée locale, à l'exception de celles ayant pour objet une participation financière de l'Agence nationale pour l'emploi ou sa participation à un groupement d'intérêt économique, groupement d'intérêt public ou groupement européen de coopération territoriale,

- en matière de gestion des personnels, signer les autorisations de congés et d'absence sans incidence sur le traitement et décisions d'attribution de primes et indemnités des agents relevant des niveaux d'emplois I à IVA, personnels d'entretien et autres personnels de l'agence locale pour l'emploi placés sous leur autorité,

- en matière financière et comptable, certifier le service fait,

- en matière d'achat de fournitures, services et travaux (à l'exception des travaux de construction neuve, réhabilitation de locaux dont l'Agence nationale pour l'emploi est propriétaire ou copropriétaire et services y afférents), et pour les besoins non couverts par un marché national ou régional, passer et exécuter les marchés publics et accords cadre d'un montant strictement inférieur à 4000 euros HT, ainsi que les décisions d'admission et de sélection des candidatures, rejet des offres et choix des attributaires dans le cadre des procédures de passation de ces marchés publics et accords cadre, et les actes emportant résiliation de ces marchés publics et accords cadre,

- en matière d'achat de fournitures, services et travaux, émettre les bons de commande d'un montant strictement inférieur à 30 000 euros HT aux fins d'exécution des marchés public et accords cadre nationaux et régionaux à la condition que ces marchés publics et accords cadre le prévoient expressément,

- en matière de recours, porter plainte et se constituer partie civile au nom de l'Agence nationale pour l'emploi dans tout litige se rapportant à des faits ou actes intéressant l'agence locale pour l'emploi, à l'exception des faits ou actes se rapportant aux agents ou cocontractants de l'Agence nationale pour l'emploi ou constitutifs de discrimination.

Article III - Sont bénéficiaires des délégations de signature mentionnée aux articles I à II de la présente décision, sous une forme permanente, les personnes nommément désignées dans la troisième colonne du tableau ci-après.

En cas d'absence ou d'empêchement du directeur de l'agence locale pour l'emploi considérée, sont bénéficiaires de la délégation de signature mentionnée aux articles I et II de la présente décision, sous une forme temporaire, les personnes nommément désignées dans la quatrième colonne du tableau ci-après :

DDA	Pour l'agence locale pour l'emploi de	Délégués permanents	Délégués temporaires
DDA de l'Ain	Ambérieu en Bugey	Madame Pascale Blanc-Bresse	Madame Valérie Petitpas, cadre opérationnel
			Monsieur Philippe Drouin, cadre opérationnel
			Madame Annick Andres cadre opérationnel
	Belley	Madame Laurence Peyrodes	Madame Joëlle Blanchard, cadre opérationnel
			Madame Mireille Riboulon, conseiller
	Bourg-en-Bresse	Madame Isabelle Dubois-Goyard	Madame Françoise Novel, cadre opérationnel
			Monsieur Ludovic Venet cadre opérationnel
			Madame Dalila Boukerkra cadre opérationnel

	Oyonnax	Madame Christine Doucement	Madame Marie-Anne Humbert, cadre opérationnel	
			Madame Vanessa Gautraud, cadre opérationnel	
	Pays de Gex	Madame Elisabeth Sanfelle- Glinec, cadre opérationnel intérim	Madame Célia Harmenil cadre opérationnel	
			Madame Elisabeth Sanfelle-Glinec, cadre opérationnel	
	Trévoux	Monsieur Philippe Zymek	Monsieur Grégory Millet, cadre opérationnel	
			Madame Valérie Darphin, cadre opérationnel	
	DDA Drôme- Ardèche	Annonay	Madame Christiane Bugnazet	Madame Marie-Christine Nicoud, cadre opérationnel
				Monsieur Simon Belugou, cadre opérationnel
Monsieur Jean-Marc Bidaux cadre opérationnel				
Monsieur Michaël Porteret cadre opérationnel				
Aubenas		Madame Régine Vaubourg	Monsieur Sébastien Vacher CCPE	
			Madame Annouk Demont, cadre opérationnel	
			Madame Mary Gadouais cadre opérationnel	
Privas		Madame Martine Pasquier	Madame Mélanie Guibert cadre opérationnel	
			Monsieur Armand Karp, cadre opérationnel	
Tournon		Madame Sylvaine Redares	Monsieur Patrick Landreau cadre opérationnel	
			Madame Marie-Agnès Rossignol, cadre opérationnel	
			Madame Cécile Portelier, cadre opérationnel	
Crest		Monsieur Pierre Brillaud	Monsieur Hervé Michelas, cadre opérationnel	
			Madame Magali Rotteleur, cadre opérationnel	
			Madame Soline Delinelau, cadre opérationnel	
Montélimar Le Teil		Madame Muriel Cussat-Levy	Madame Joëlle Aubert conseiller référent	
			Madame Agnès Debal, cadre opérationnel	
			Madame Evelyne Nigra cadre opérationnel	
Pierrelatte		Monsieur Gilles Guilloux	Madame Cécile Cecchetto, cadre opérationnel	
			Monsieur Yves Bo, cadre opérationnel	
			Madame Michèle Massip, cadre opérationnel	
			Monsieur Eric Perdriol, cadre opérationnel	
				Monsieur Daniel Reynaud,

			conseiller
	Romans-sur-Isère	Monsieur Wilfried Faure,	Madame Fabienne tavel cadre opérationnel
			Madame Sylvie Ottone, cadre opérationnel
			Madame Anita Mocellin, cadre opérationnel
			Madame Véronique Rey, conseillère référente
	Valence Est	Monsieur Franck Soulat	Madame Liliane Perretti cadre opérationnel
			Monsieur Jean-Luc Chamayou, cadre opérationnel
			Mademoiselle Florence Masse-Navette
	Valence Ouest	Madame Blandine Berthelot	Madame Hélène Calvetti cadre opérationnel
			Monsieur Cédric Fayol, cadre opérationnel
			Monsieur Mouloud Chebouki, cadre opérationnel,
			Madame Corinne Bernard, cadre opérationnel
			Madame Laurence Gaffiot, cadre opérationnel
DDA de l'Isère	Echirolles	Monsieur Philippe Loppe	Monsieur Carlos Carmona cadre opérationnel
			Madame Virginie Lehmann, cadre opérationnel
			Madame Brigitte Franchet cadre opérationnel
	Fontaine + point relais Saint-Marcellin	Madame Florence Gode	Madame Valérie Jandet, cadre opérationnel
			Madame Isabelle Lietar cadre opérationnel
			Monsieur Philippe Urvoa cadre opérationnel
			Monsieur Frédéric Mathieu conseiller référent
			Madame Anne-Laure Masson, cadre opérationnel
	Grenoble cadres	Madame Isabelle Giraudet	Madame Anne Hourdel, cadre opérationnel
	Grenoble Bastille	Madame Françoise Joubert-Champigneul	Madame Patricia Gebel Servolles, cadre opérationnel
			Monsieur Jacques Roux, cadre opérationnel
			Monsieur Pascal Rivol, cadre opérationnel
	Grenoble Alliance	Madame Maryvonne Curiallet	Madame Pascale Hay, cadre opérationnel
			Madame Béatrice Plane cadre opérationnel
			Madame Jocelyne Francoeur, cadre opérationnel
Madame Florence Maillard, cadre opérationnel			

	Grenoble Mangin	Madame Marie-Paul Geay	Madame Denise Gauthier, cadre opérationnel
			Madame Catherine Krebs, cadre opérationnel
			Madame Béatrice Plumas, cadre opérationnel
	Saint –Martin-d'Hères	Monsieur Christian Berthomier	Madame Martine Morel, cadre opérationnel
			Madame Agnès Delran, cadre opérationnel
			Madame Régine Sigu, cadre opérationnel
	Voiron	Monsieur Franck Henry	Madame Nathalie Murat Mathian, cadre opérationnel
			Marie-Claude Perret, cadre opérationnel
			Madame Florence Gode, cadre opérationnel
	Bourgoin Jallieu	Monsieur Bernard Roche	Madame Andrée Lellou, cadre opérationnel
			Madame Murielle Le Morlvan, cadre opérationnel
			Madame Sylvie Guillemin, conseiller référent
			Madame Marie-Pierre Louis, cadre opérationnel
	La Tour-du-Pin	Madame Dominique Corbel	Madame Valérie Colin, cadre opérationnel
			Madame Danielle Janin-Sermet, cadre opérationnel
			Monsieur Brice Guillermin, cadre opérationnel
	Villefontaine	Madame Nadine Delage	Monsieur Jean Carron-Cabaret, cadre opérationnel
			Madame Martine Labonde, cadre opérationnel
			Madame Catherine Jacquet, cadre opérationnel
	Roussillon	Madame Bernadette Noguera-Aquin	Madame Joëlle Seux, cadre opérationnel
			Madame Sandrine Wintrich, conseiller référent
			Madame Anne Robert, cadre opérationnel
			Madame Magali Beaufiles, conseiller
			Monsieur Laurent Viscocchi, cadre opérationnel
	Vienne	Monsieur Patrick Ferrari	Madame Jovita Bozzalla, cadre opérationnel
			Madame Dominique Carteret, cadre opérationnel
			Madame Marie-Christine Mercier, cadre opérationnel
Andrézieux-Bouthéon	Madame Laure Patouillard	Madame Pascale Julien, cadre opérationnel	
		Monsieur Eleazar Mbock, cadre opérationnel	
		Madame Christine Angenieux, cadre opérationnel	

DDA Loire	Firminy	Madame Nathalie Carette	Madame Françoise Meyer cadre opérationnel
			Monsieur Pierre Gonzalvez cadre opérationnel
	Montbrison	Monsieur Jean-Antoine Neyran	Madame Marie-Claude Maras cadre opérationnel
			Monsieur Hervé Buzzi cadre opérationnel
			Madame Laurence Bilusis, cadre opérationnel
	Roanne	Monsieur Serge Salfati- Demouge	Monsieur Eric Rochard cadre opérationnel
			Monsieur Dominique Thevenet cadre opérationnel
			Madame Nassima Lalmi cadre opérationnel
	Pays-de-Gier	Madame Monique Mallon- Piccolomo	Monsieur Philippe Perret, cadre opérationnel
			Monsieur Serge Martel, cadre opérationnel
			Madame Frédérique Bechier cadre opérationnel
			Madame Nathalie Comte, cadre opérationnel
	Saint-Etienne Fauriel	Madame Corinne Neel	Madame Christiane Gerdil, cadre opérationnel
			Madame Béatrice Bonnevie, cadre opérationnel
			Monsieur Yves Cizeron, cadre opérationnel
			Madame Elise Houtteville cadre opérationnel
			Madame Loubna Benabella, cadre opérationnel
	Saint-Etienne Bellevue	Madame Cécile Ventaja	Madame Annick Chovet Beaubet, cadre opérationnel
			Madame Cécile Dargacha cadre opérationnel
			Madame Bernadette Rousson, cadre opérationnel
Saint-Etienne Nord	Monsieur Christophe Sorlin	Monsieur Philippe Rabot, cadre opérationnel	
		Madame Mariette Prelot, cadre opérationnel	
		Madame Liliane Tibi, cadre opérationnel	
Riorges	Madame Françoise Magdeleine- Boy	Madame Brigitte Ubertalli, cadre opérationnel	
		Monsieur Patrice Gouy, cadre opérationnel	
DDA du Rhône	Rillieux-la-Pape	Monsieur Hassan Gaila	Madame Florence Marin-Pangaud cadre opérationnel
			Madame Marie-Thérèse Primet, cadre opérationnel
			Madame Mireille Tortosa, cadre opérationnel
	Tarare	Monsieur Edwin Darmochod	Monsieur Jean-Michel Le Goff, cadre opérationnel
			Madame Sandrine Lasfargues, cadre opérationnel
			Madame Marie-Hélène Torres,

			cadre opérationnel
Villefranche-sur-Saône	Madame Chantal Combier		Madame Marie-Thérèse Gontard cadre opérationnel
			Madame Françoise Durieu cadre opérationnel
			Monsieur Cédric Gaillard, cadre opérationnel
			Madame Marie Giannordoli cadre opérationnel
			Madame Chantal Bouchaud conseiller référent
Tassin la Demi Lune	Monsieur François Lucet		Madame Marie-Josèphe Joly, cadre opérationnel
			Madame Virginie Michel cadre opérationnel
			Madame Patricia Lopes Torres cadre opérationnel
			Monsieur Philippe Jolivet, cadre opérationnel
Givors	Monsieur Yann Metais		Madame Annie Frison, cadre opérationnel
			Madame Nadine Sanial, cadre opérationnel
Oullins	Madame Corinne Nicolas,		Monsieur Pierre-Yves Garguil cadre opérationnel
			Madame Béatrice Raffed, cadre opérationnel
			Madame Evelyne Roux, cadre opérationnel
Vénissieux	Madame Brigitte Montignot		Madame Emmanuelle Cartellier Gaste, cadre opérationnel
			Monsieur Louis Liotard cadre opérationnel
			Monsieur Pascal Francois, cadre opérationnel
			Madame Stéphanie Hemar, cadre opérationnel
Bron	Madame Corinne Crozier		Madame Pascale Venet, cadre opérationnel
			Monsieur Patrick Chatelus cadre opérationnel
			Madame Catherine Colas, cadre opérationnel
			Madame Dominique Gand cadre opérationnel
			Madame Myriam Lugan cadre opérationnel
			Madame Danielle Zangodjian cadre opérationnel
Meyzieu	Madame Evelyne Debbeche		Madame Annie Drieu, cadre opérationnel
			Madame Marie-Claude Cayssials cadre opérationnel
			Madame Muriel Saintpierre, cadre opérationnel
Vaulx-en-Velin	Madame Sylviane Dupuis		Madame Chantal Meunier, cadre opérationnel
			Madame Camelia Ressler,

	Villeurbanne Charpennes	Madame Chantal Voiron	cadre opérationnel	
			Monsieur Aziz Chelghoum, cadre opérationnel	
			Madame Louise Azzoug Bonneton, cadre opérationnel	
	Villeurbanne Perralière	Madame Chantal Delorme	Madame Patricia Felix, cadre opérationnel	
			Madame Marie Henocq cadre opérationnel	
			Madame Françoise Dougier, cadre opérationnel	
	Saint-Priest	Madame Lyria Viudez	Madame Sophie Coutier, cadre opérationnel	
			Madame Liliane Guillet, cadre opérationnel	
			Monsieur Tristan Gros, cadre opérationnel	
		Lyon Vaise	Monsieur Christophe Filliger	Monsieur Yves Boulanouar, cadre opérationnel
				Madame Sandrine Didier, cadre opérationnel
				Lyon Opéra
Madame Michèle Marti, cadre opérationnel				
Madame Fabienne Metzle cadre opérationnel				
Madame Eliane Arjona, cadre opérationnel				
Lyon Croix- Rousse		Monsieur Yves Pinard-Legry	Madame Catherine Watelle, cadre opérationnel	
			Madame Nadine Zhu, cadre opérationnel	
			Madame Dominique Covo-Poulard, cadre opérationnel	
			Madame Marie-Aline Radix, cadre opérationnel	
Lyon-Guillotière		Madame Isabelle Ricard	Monsieur Sylvain Collet cadre opérationnel	
			Madame Valérie Matera cadre opérationnel CRP	
			Madame Fabienne Provo, cadre opérationnel	
			Madame Marie Carry, cadre opérationnel	
			Monsieur Didier Point cadre opérationnel	
			Monsieur Xavier Demolin, cadre opérationnel	
			Madame Anne-Marie Muntzer, cadre opérationnel	
			Madame Jocelyne Munier, TSAG	
Madame Nathalie Chouvaloff- TSAG, cadre opérationnel				
Lyon-Bachut		Monsieur Jean-Philippe Cristin	Madame Emilie Hucher, conseiller adjoint	
			Madame Michèle Salord, cadre opérationnel	
				Madame Christine Hummel,

			cadre opérationnel	
			Madame Nathalie Arnaud, cadre opérationnel	
			Madame Florence Tourancheau, cadre opérationnel	
	Lyon Part-Dieu	Madame Myriam Cholvy		Madame Marie-Françoise Castagnet-Guette, cadre opérationnel
				Madame Véronique Brethenet, cadre opérationnel
				Monsieur Francis Ruiz, cadre opérationnel
				Monsieur Thierry Gex, cadre opérationnel
	Lyon cadres	Madame Annick Hembise		Madame Annie Guillaume, cadre opérationnel
				Madame Marine Verbaere-Grobel, cadre opérationnel
				Monsieur Jean-Bernard Deperraz, cadre opérationnel
DDA Pays de Savoie	Aix-les-Bains	Madame Delphine Bonnel	Madame Rachel Habouzit, cadre opérationnel	
			Patricia Gobin cadre opérationnel	
			Madame Sandrine Rolando, conseiller référent	
			Madame Marie Thérèse Da Soller, conseiller référent	
	Albertville	Madame Sabine Cordier		Madame Françoise Alex, cadre opérationnel
				Monsieur Alain Benoit conseiller
				Madame Delphine Peronnier cadre opérationnel
				Madame Sophie Delmas conseiller référent
	Chambery Joppet	Madame Anita Boishardy		Madame Céline Court, cadre opérationnel
				Madame Laurence Vuiton, cadre opérationnel
				Madame Céline Rollin cadre appui gestion
				Madame Armelle Ghiazza conseiller appui gestion
				Madame Marie-Odile Pernet, conseiller appui gestion
	Chambery Combes	Monsieur Christophe Moiroud		Monsieur Yves Dalmar cadre opérationnel
				Madame Alexandra Blanchon cadre opérationnel
				Madame Catherine Bois Technicien appui gestion
	Montmélian	Madame Sandrine Vasina		Madame Cendrine Laumay conseiller
				Madame Isabelle Marin-Lamellet conseiller référent
				Monsieur Denis Gauthier, conseiller référent
	Saint-Jean-de- Maurienne	Monsieur Armel Gautron		Monsieur Robin Gille cadre opérationnel

			Monsieur Gilbert Belver, conseiller référent
			Madame Bénédicte Reulier conseillère référente
			Madame Marie-Béatrice Ours, conseiller
DDA Haute-Savoie	Annecy	Monsieur Patrick Roger	Monsieur Serge Dussans cadre opérationnel
			Madame Agnès Golliard, cadre opérationnel
			Madame Claire Julien, cadre opérationnel
			Madame Muriel Lacour conseiller
			Madame Dominique Schaller conseiller
	Annecy Meythet	Madame Sandrine Decis	Madame Laëtitia Budzki cadre opérationnel
			Christophe Campos cadre opérationnel
	Seynod	Madame Marie-France Rapinier	Madame Christelle Cuvex Combaz cadre opérationnel
			Madame Véronique Dubray cadre opérationnel
			Madame Josette Laperriere, cadre adjoint appui gestion
			Madame Laurence Gervex, cadre opérationnel
	Annemasse	Monsieur Thierry Mauduit	Madame Stéphanie Randaxhe- Kostic cadre opérationnel
			Madame Nadine Delpoux, cadre opérationnel
			Madame Christine Ferme, cadre opérationnel
			Monsieur Cédric Montignot cadre opérationnel
	Cluses	Madame Eliane Perrichet	Madame Emmanuelle Dufourd, cadre opérationnel
			Monsieur Marc-Antoine bonacasa, cadre opérationnel
			Madame Véronique Jacquemoire cadre opérationnel
			Madame Chadia Fekihz'guir cadre opérationnel
	Sallanches	Madame Lison Rawas	Madame Bernadette Mallen, conseiller
			Madame Martine Moussa cadre opérationnel
			Madame Consuelo Pierrat, conseiller
	Thonon-les-Bains	Monsieur Philippe Chambre	Madame Stéphanie Batier, cadre opérationnel

Article IV - Les compétences détenues de la présente décision sont exercées conformément aux instructions du directeur général, du directeur régional de la direction régionale Rhône-Alpes et du directeur délégué de la direction déléguée de l'Agence nationale pour l'emploi dont relève le directeur d'agence concerné.

Article V - La décision R.AI n°2008-12 du 27 mai 2008 est abrogée.

Article VI - La présente décision sera publiée au Bulletin officiel de l'Agence nationale pour l'emploi.

Fait à Lyon, le 1er juillet 2008.

Patrick Lescure,
directeur régional
de la direction régionale Rhône-Alpes